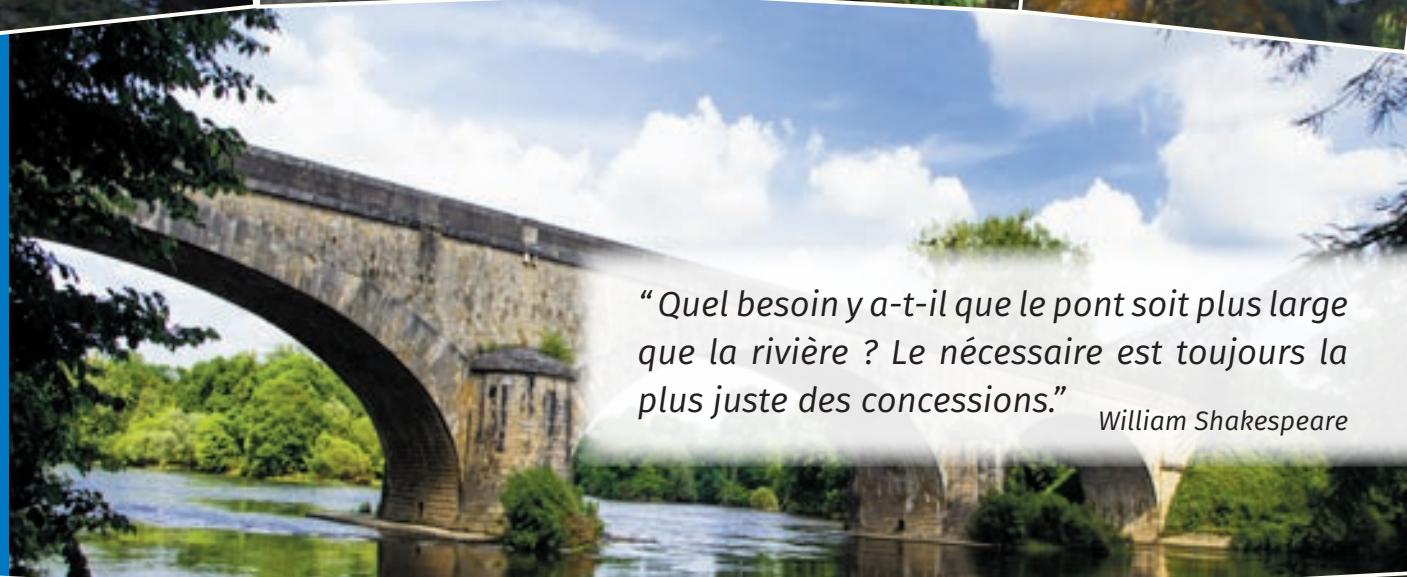


# Le PERSACOIS

## BULLETIN MUNICIPAL 2016



*“Quel besoin y a-t-il que le pont soit plus large que la rivière ? Le nécessaire est toujours la plus juste des concessions.”*

*William Shakespeare*



# Sommaire

Équipes du Sivos et communale	page 2
Mot du Maire	page 3
État Civil	page 4
Tarifs 2016-2017	page 5
Numéros utiles	page 5
Budget	pages 6 et 7
Résonance	page 8
Réalisations et projets	pages 8 et 9
Regroupement pédagogique	pages 10 à 13
Santé et social	pages 14 à 17
Cadre de vie	pages 18 à 21
Les espèces invasives	pages 22 -23
Une rivière traverse votre propriété ?	page 23
Affichage dynamique	page 24
Associations	pages 25 à 27
L'année en images	pages 28 à 31
Persacois, morts pour la France en 1916	page 32
Acteurs économiques	page 33
Manifestations 2017	pages 34 - 35
Agenda 2017	page 36



**Mairie de Persac**

**3 Grand'Rue**

**86320 PERSAC**

Tél. 05 49 48 47 15

Fax 05 49 48 44 93

Attention changement  
d'adresse de messagerie

Mail [persac@departement86.fr](mailto:persac@departement86.fr)

La mairie de Persac et l'Agence Postale Communale

sont ouvertes au public :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h,
- le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires, pour des obligations organisationnelles et de sécurité (La Poste).

# Équipes du Sivos\* et communale

## Service Administratif

- Christelle CERISIER

Agence postale communale, accueil physique et téléphonique et gestion courante SIVOS (comptabilité, budget, gestion courante et secrétariat), cantine, assainissement, relations avec les organismes partenaires.

- Marion PIERRE-EUGENE, Betty VIELLA

Accueil physique et téléphonique et gestion courante, relations avec les associations, élections, état civil, cimetière, urbanisme, comptabilité, budgets, secrétariat des élus et du conseil municipal, secrétariat du CCAS, transport scolaire, relations avec les organismes partenaires, mise à jour de l'information numérique. Les champs d'activités ne sont pas fermés, nous prônons la polyvalence des agents afin d'assurer le bon fonctionnement continu du service public.

## Service Technique

- Sébastien BLANC, Frédéric DESERBAIS, Pascal MARTIN

Entretien des espaces verts, de l'étang communal, de la voirie communale, des bâtiments, du cimetière, des véhicules, du matériel et fleurissement des massifs.

- Roseline SIREAU

Entretien des bâtiments communaux : mairie, salle des fêtes, centre Inter-générations, sanitaires de l'étang communal, école publique (Classe CP-CE1), salle périscolaire Route de Moulismes ; états des lieux et des locations des salles municipales et gestion du prêt de la vaisselle.

## Service Scolaire

- Sophie MADEUX, Céline COLIN

Cantine : confection des repas, vaisselle, service en salle, gestion du planning de présence des enfants, entretien de la cantine, commande des produits alimentaires.

- Chantal GABILLAT (école Place de la Mairie),

Nathalie KIRCHE (école route de Moulismes)

ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

- Marion LEQUEUX, Annette FIAUX, Agnès KIRCHE

Garderie matin et soir

- Aline BEAU

Transport scolaire

- Maureen THOMAS et Laura THIOUST, apprenties ATSEM en alternance sous la tutelle respective de Chantal et Nathalie.

\*Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

## Persacoises, Persacois, chers Administrés,

La moitié de notre mandat s'est pratiquement écoulée, qu'en avons-nous fait ?

Dans leur presque totalité, nos interventions ont été menées de façon à n'apporter aucune gêne à la population. Nous nous sommes attachés aux travaux d'entretien des chemins et des routes communales de notre compétence, ainsi qu'à tout ce qui peut améliorer votre quotidien.

Nous avons consolidé les effectifs scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal en menant une politique volontariste d'accueil des élèves, gratuité totale en garderie, et en instaurant les activités périscolaires confiées aux intervenants professionnels de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lussac-les-Châteaux. Toutes ces actions ont été menées en parfaite harmonie avec l'équipe pédagogique qu'il y a lieu de remercier pour son implication.

Pour la cantine, où un repas dit « circuit-court » est servi toutes les deux semaines, la contribution journalière demandée par enfant couvre à peine le tiers du prix de revient. Nous choisissons ainsi de privilégier notre école qui reste un atout primordial pour l'accueil de nouvelles familles à Persac.

Volontarisme aussi pour ouvrir l'Agence Postale Communale au sein de la mairie et ainsi garantir une desserte postale dans Persac en faisant évoluer un poste de travail vers un temps plein, financé en partie par La Poste ces 18 prochaines années.

Volontarisme encore quant aux préparatifs de la mise en œuvre de la réforme territoriale pour laquelle nous avons participé activement aux réunions dites de « fusion » des Communautés de Communes du Lussacois et du Montmorillonnais, rejoindes par huit autres communes. Ces travaux nous semblent bénéfiques pour l'organisation administrative et technique de la nouvelle entité.

Actifs aussi pour le lancement du contournement de Lussac-les-Châteaux par la RN147 qui rapprochera significativement Persac de Poitiers et ouvrira ainsi notre territoire à une probable demande d'habitations.

Pour cela, notre futur plan local d'urbanisme, qui sera intercommunal, découlera du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration. Il devra prévoir des réserves de terrain alors que nos législateurs demandent une densification des villages au bénéfice des terres cultivables, le juste milieu sera à trouver.

Alors que nous nous apprêtons à désigner l'architecte chargé de la construction des vestiaires du football en juillet dernier, L'Association Sportive Persacoise, unilatéralement, créait une entente avec le club de Bouresse, et quelques semaines plus tard son président démissionnait. Comprenant qu'il fallait prendre du temps, nous avons d'abord gelé le projet, puis,

après une entrevue avec les membres du nouveau bureau en octobre, nous décidions ensemble d'une rénovation en interne des locaux actuels. Les travaux sont pratiquement achevés.

La gestion informatisée du cimetière est en cours de saisie et les reprises des sépultures abandonnées ont été décidées.

Que ferons-nous dans la seconde moitié du mandat ?

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Persac appartiendra à la Communauté de Communes « Vienne et Gartempe », forte de cinquante-cinq unités, désormais au sein de la région « Nouvelle Aquitaine ». Tous ces changements dus à la réforme doivent aussi être maîtrisés tant par les élus que par l'ossature administrative, indispensable à la bonne conduite de chacune de ces entités territoriales.

Les deux documents d'urbanisme évoqués doivent entrer en vigueur durant notre mandat et les travaux du contournement de Lussac débuteront en toute fin de celui-ci. Nous serons très attentifs au déroulement de leur avancement pour préserver l'intérêt de notre territoire.

Notre action dans Persac s'accentuera avec deux projets concomitamment en cours d'élaboration par des commissions extra-municipales :

- les places de la Mairie et de la Résistance qui peuvent désormais être mises en chantier sans priver les poids lourds de stationnement qui pourraient désormais être garés sur un terrain acquis entre la route de L'Isle Jourdain et le chemin du Breuil. Le travail des groupes de la commission sera concrétisé avec l'aide d'étudiants, puis de professionnels avant d'être soumis pour premier avis au conseil municipal et aux riverains ;
- la réhabilitation de la salle des fêtes est prévue, un pré-cahier des charges a été transmis à l'Agence Technique Départementale qui étudie la faisabilité de nos souhaits. En plus de sa vocation de salle des fêtes, cet équipement doit devenir polyvalent tout en restant dans son enveloppe initiale. Il faut le moderniser, le sécuriser, l'isoler, l'insonoriser, bref, le rendre confortable.

Voilà les principaux projets énoncés, mais chaque jour révèle des imprévus que nous traitons et traiterons au mieux.

M'exprimant maintenant à la 1<sup>re</sup> personne, je tiens encore à remercier les associations et tous leurs membres qui animent Persac, remercier celles et ceux qui se sont engagés à mes côtés dans l'équipe municipale, remercier tous les membres des commissions extra-municipales qui œuvrent sans retenue pour l'avenir de Persac et enfin remercier tous mes administrés qui croient en Persac, qui croient en l'avenir ensemble, qui croient à notre jeunesse, à l'amitié, la civilité, la liberté, l'égalité et la fraternité.

**Bonne année 2017 à vous tous.**

**Régis SIROT**

# État Civil



Ont montré le bout  
de leur nez ...

- Tyssa CAILLAULT, le 23 février
- Jade RIBETTE, le 2 mai
- Maélys BLANC, le 7 mai
- Néphaëlle PIFFETEAU, le 20 septembre



Nous ont quittés ...

- Isabelle MERIEUX née DAUXER, le 1<sup>er</sup> février
- Ginette BROCHARD, le 20 février
- Gilles COUSIN, le 28 février
- Jean GALBOIS, le 18 mars
- Guy REDON, le 22 mars
- Amandine DUDOGNON née COLIN, le 6 mai
- Marguerite ROY, le 7 mai
- Polette PAILLER née MUSARD, le 15 août
- Xavier ROQUEBERT, le 28 août
- Jean-Claude RANGER, le 14 octobre
- Renée SAUVAGE née DUPONT, le 15 octobre
- Maurice FERRETTI, le 20 octobre
- Claude ROUX, le 11 novembre
- José PREVOST, le 24 novembre
- Ginette GARAN née GODARD, le 30 novembre
- Marcel LEFORT, le 26 décembre



Se sont mariés ...

- Isabelle DAUXER et Thierry MERIEUX, le 29 décembre 2015
- France QUAGHEBEUR et Sylvain ABDEJLIL, le 4 juin
- Vanessa DELAVIGNE et Bernard MARY, le 11 juin
- Sophie JORDAN et Gaylord COLSON, le 25 juin
- Laura CARRAGE et Samuel JASMAIN, le 16 juillet
- Muriel WATRY et Thierry MARDELLE, le 23 juillet
- Noémie CHERRIERE et Romain COIFFARD, le 30 juillet
- Auriane PETIT et Yohan RAIMBAULT, le 6 août
- Hélène FOREST et Laurent FEYRI, le 3 septembre

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux Persacois et leur recommande de se présenter en mairie dès leur arrivée. Ils pourront ainsi bénéficier des meilleurs conseils pour profiter pleinement des services que peut leur apporter notre commune et faciliter ainsi leur intégration.

# Tarifs 2016-2017



## LA SALLE DES FÊTES

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	80 €	100 €
Repas complet 1 jour (y compris Vin d'honneur)	120 €	160 €
Repas complet 2 jours	180 €	240 €

## CENTRE D'ACCUEIL

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	50 €	65 €
1 jour	80 €	105 €
2 jours	110 €	150 €

## LA HALLE

LOCATION	Commune	Hors Commune
1 jour	130 €	180 €
2 jours	200 €	270 €
Forfait jour suppl.	100 €	130 €

## MATÉRIEL

Table 2 m	2 €
Plateau 4 m	3 €
Banc	1 €
Chaise	0,50 €
Parquet	30 €

## CAMPING

Emplacement	2 €
Branchement électrique	2 €
Adulte	1 €
Enfant (Jusqu'à 14 ans)	0,50 €

## ASSAINISSEMENT

Taxe sur l'eau Consommée m3	0,55 €
Abonnement annuel	26 €
Taxe de branchement	1 000 €

## TENNIS

(Gratuit, fermé l'hiver)

## Numéros utiles

Préfecture de La Vienne	05 49 55 70 00
Sous-Préfecture	09 63 43 00 49
Trésorerie Lussac-les-Chx	05 49 48 40 29
Trésorerie Montmorillon	05 49 83 39 39
Eaux de Vienne-Siveer	05 49 48 30 76
Urgence Eau	05 49 61 16 90
Simer Eco-pôle	05 49 91 96 42
Sorégies Poitiers	0810 50 50 50
Sorégies Montmorillon	05 49 44 79 00

## PÊCHE EN RIVIERE

A partir du 14 décembre 2016, vente de **cartes de rivière** à la Mairie de Persac.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

### Différents types de cartes vous sont proposés

Tous modes de pêche autorisés 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Catégorie

- Carte « Interfédérale Personne Majeure » : 95 € (réciprocité EHGO-HCUI-URNE)
- Carte « Personne Majeure » : 75 € (validité départementale) - Option réciprocité EHGO en sus 30 €
- Carte « Personne Mineure » : 20 € (réciprocité gratuite)
- Carte « Découverte Femme » : 32 € (réciprocité gratuite)
- Carte « Découverte enfants -12 ans » : 6 € (validité départementale)
- Carte « Hebdomadaire » : 32 € (réciprocité gratuite)
- Carte « Journalière » : 12 € (validité départementale)

## PÊCHE (PLAN D'EAU)

CARTE	Commune	Hors Commune
Carte annuelle	40 €	45 €
Carte ouverture	8 €	8 €
Carte journalière	5 €	5 €

Les cartes de pêche sont à votre disposition au Tabac-Presse-Epicerie tenu par M et Mme SABOURIN ou auprès de M. Jean-Claude HEBRAS, garde-pêche, que nous remercions pour leur collaboration.

**EN 2017, LA PECHE SERA OUVERTE  
DU SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL au DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017.**

## TENTES DE PLEIN AIR

LOCATION Semaine	Associations Persacoises	Mairies Limitrophes Canton
8m X 5m	80 €	120 €
12m X 5m	120 €	160 €
Les deux	150 €	225 €
Forfait sem. supp.	10 €	10 €

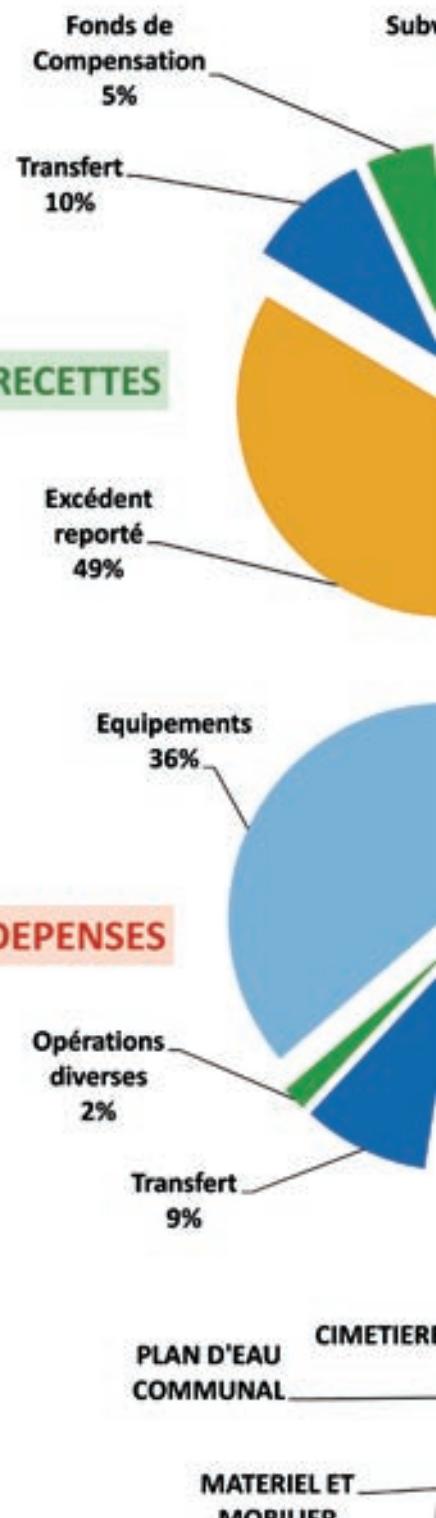
Les tarifs sont révisables à chaque budget (mars-avril)

## URGENCES

Samu	15	Disparition d'enfant	116 000
Pompiers	18	Enfance maltraitée	119
Police	17	Centre Anti-Poison	05 56 96 40 80
Pharmacie de garde	3237	SOS Amitié	05 49 45 71 71
CPAM	3646	Sida Info Service	0 800 840 800
Gendarmerie	05 49 48 40 01	Tabac Info Service	3989
Centre Hospitalier	05 49 83 83 83	SOS Mains	05 56 51 01 01
Appel Urgence Européen	112		

## Aperçu des prévisions des finan...

RECETTES PREVISIONNELLES	
FONCTIONNEMENT	
<b>1 328 542 €</b>	
Produits des services (Loyers, Cimetière, CCAS, SIVOS,...)	38 374 €
Impôts et taxes	430 341 €
Subventions (Dotations, subventions et participations)	262 890 €
Excédent de fonctionnement reporté	596 937 €
INVESTISSEMENT	
<b>817 465 €</b>	
Transfert de la section fonctionnement	204 420 €
Fonds de compensation pour la TVA (et autres produits d'immobilisation)	110 964 €
Subventions d'investissement	37 000 €
Excédent d'investissement reporté	465 081 €
<b>Impôts locaux :</b>	
Bien que les taux d'imposition soient fixes, la recette globale est en augmentation	
La taxe d'habitation	109 121 €
La taxe sur le foncier bâti	45 430 €
La taxe sur le foncier non bâti	27 887 €

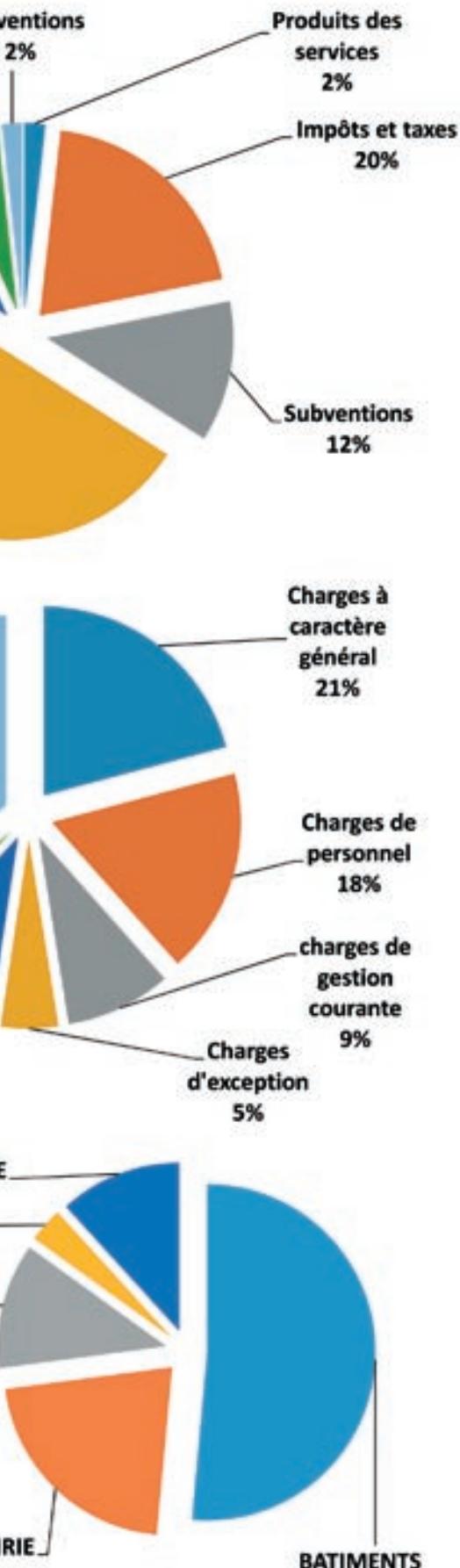


Le bilan comptable, réalisé à l'issue de l'exercice, est consultable en mairie. Le bilan de l'année 2016-2017 sera présenté, avec le budget 2017-2018, dans la gazette de l'été.

Principales dépenses d'équipement prévues

# ET 2016

## ances locales sur l'exercice 2016



DEPENSES PREVISIONNELLES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>1 328 542 €</b>	
Charges à caractère général	447 580 €
Charges de personnel et frais assimilés	377 100 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités, contributions, budgets annexes,...)	194 192 €
Charges exceptionnelles (Fonds Péréquation,...)	105 250 €
Transfert à la section investissement	204 420 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>817 465 €</b>	
Opérations financières diverses (Emprunts, dépenses imprévues,...)	39 000 €
Opérations Equipements	778 465 €
<b>PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>BATIMENTS</b>	201 370 €
<b>VOIRIE</b>	84 000 €
<b>MATERIEL ET MOBILIER</b>	47 000 €
<b>PLAN D'EAU COMMUNAL</b>	13 000 €
<b>CIMETIERE</b> (dont l'agrandissement)	46 000 €

# « Résonance » de la Cloche n°2 de notre ensemble campanaire

Le 21 juillet dernier, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine et à ses frais, en la présence du Conservateur des Monuments Historiques de la Vienne, un expert campanaire auprès du Ministère de la Culture et de la Communication s'est rendu à Persac en vue d'un classement au titre des Monuments Historiques de la Cloche n°2.



Le rapport d'expertise nous est parvenu le 29 novembre.  
Qu'en ressort-il ?

- que la cloche se nomme Antoinette Mauvise de Villars, présentée par M. François Emile Mauvise de Villars et Mme de la Besge, qu'elle a été bénite alors que M. Laurent de la Besge Chevalier de Saint-Louis était Maire et que M. Breton était curé à Persac en 1827 ;
- qu'elle aurait été fondue par M. François Peigney, fondeur à Poitiers de 1819 à 1838 ;
- que l'usure constatée aux points de frappe ne nécessite pas d'intervention immédiate mais engage une surveillance renforcée dans la cadre du contrat d'entretien.

## Extrait du rapport, la conclusion

« Compte tenu de l'ancienneté de cette cloche, de la qualité de son épigraphie et de son iconographie, du fait qu'il s'agit d'une cloche réalisée peu après la période révolutionnaire, du fait qu'il est nécessaire de pouvoir garantir un contrôle scientifique et technique cohérent sur les travaux envisagés :

Nous sollicitons de la Commission Nationale des Monuments Historiques un avis favorable quant au classement de cette cloche au titre des Monuments Historiques. La protection ne porterait que sur la cloche et exclurait le joug ainsi que le battant dont elle est actuellement équipée. »

Désormais, il faut attendre que la Commission Nationale des Monuments Historiques livre son verdict, puis, en synergie avec la DRAC, engager les éventuelles interventions de conservation de « Antoinette » et plus largement du campanaire.

# Réalisat

## Ce qui a été fait ...

**L'expression des associations** au travers des rencontres ou des événements : la journée des associations organisée pendant la brocante exprime toujours le désir des associations de travailler ensemble dans le souci de rassembler les habitants de la commune dans une ambiance conviviale et amicale.

**La communication** : communiquer est essentiel pour que chaque habitant de la commune sache ce qui se passe, ce qui se décide dans son village, pour attiser son intérêt et son implication dans la vie municipale. A cette fin :

- Notre site internet, diffusant les informations administratives et culturelles à tous les Persacois et à tous les internautes, a fait peau neuve et satisfait davantage les besoins exprimés. Le taux de fréquentation, en constante augmentation et qui subit un pic chaque week-end animé, en est un bon marqueur. Toujours hébergé à la même adresse : [www.persac.fr](http://www.persac.fr),
- la gazette de printemps, regroupant des articles originaux sur les événements et les initiatives associatives ou personnelles, s'est encore étoffée,
- un panneau dynamique est désormais à disposition face à la salle des fêtes et sur tous les smartphones.

**Le chantier des chemins communaux** : après le chemin du Moulin de Fomperron, ceux de la Pilatière et de la Bouige Mont Tétard à Favard, c'est le chemin pédestre parcourant la Croix des Céans à Saint-Jean, via l'Epine, qui a été rouvert, à la satisfaction de tous ceux qui les empruntent. Des propositions de balades seront bientôt accessibles via le site internet de la commune. L'achat d'une roto-broyeuse pour l'entretien de ces chemins a été réalisé.

Le chemin du Montru, entre la Courée et la Tuilerie, a fait l'objet d'un important élagage.

Le rapprochement avec les exploitants agricoles pour l'entretien des haies et des chemins, l'élagage de grands arbres, commence à porter ses fruits.

## Les bâtiments municipaux :

- Pour permettre l'accueil décent des équipes visiteuses de l'Association Sportive de Persac (ASP), les vestiaires actuels ont bénéficié de travaux d'envergure, en partenariat avec les membres de l'ASP.
- Un abri, implanté place de la mairie, permet désormais de s'abriter du vent et de la pluie. Cet abri a été agrémenté d'une boîte à livres à l'initiative des Amis de la Mothe.

La mairie a fait peau neuve et accueille désormais sur sa façade côté rue, sa fonction, les devises emblèmes de la république française au sein de l'Europe et les drapeaux idoines.

# ions et projets

- Des travaux (financés par la Poste) pour réaménager l'accueil de la mairie afin de recevoir l'agence postale ont également été nécessaires.
- La halle de l'étang s'est vue dotée d'une nouvelle chambre froide

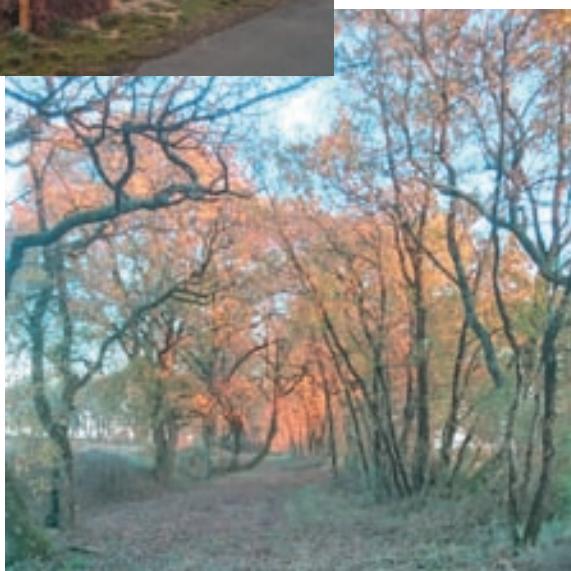
**La commission "espaces verts"**: une bourse aux plantes a eu lieu à l'occasion de la fête du pain à la Crouzette. Nous espérons votre participation encore plus active l'automne prochain (c'est gratuit !).

**La conservation du patrimoine** : les travaux de restauration du clocher, sécurisation, dévégétalisation et reprise des toitures sont réalisés. Le renouvellement des planchers du campanaire et le grillageage des ouvertures du clocher seront achevés durant le mois de janvier.

**La sécurité routière** : un radar pédagogique a été installé route de l'Isle-Jourdain. Un élagage rigoureux des haies situées à proximité du pont de la Blourde, route de la gare, a été entrepris en partenariat avec l'exploitant.

**Le cadre de vie** : les efforts d'embellissement de la commune passent par la dissimulation des containers SIMER dans les villages. Une première phase sur six lieux d'implantations a été menée en décembre par l'ADECL. Les matériaux utilisés, bois, brande et végétaux, s'intègrent plus harmonieusement dans la nature.

L'acquisition récente d'un terrain route de l'Isle-Jourdain va permettre, par un aménagement succinct, l'accueil du stationnement des poids lourds, libérant ainsi l'espace occupé sur les places du centre bourg, préliminaire au lancement des travaux de réaménagement de celles-ci.



## Ce qui va être fait ...

**La création d'une réserve foncière** pour laquelle des propositions ont été faites rue de la Mothe et près du cimetière.

Le projet de **réaménagement de la salle des fêtes**, pour en faire une salle polyvalente répondant à l'ensemble des besoins du village en termes d'espace, de sonorisation, de confort et de convivialité, est lancé. Le cabinet d'études a été missionné à l'issue de la dernière réunion du conseil municipal de l'année 2016.

**L'aménagement des places du centre bourg** est arrivé à un stade de réflexion avancée. Des écoles d'architecture paysagère, d'une part, et d'arts appliqués, d'autre part, ont été sollicitées. Nous espérons la présentation d'avant-projets sommaires aux proches riverains de la place d'ici la fin du premier trimestre pour soumettre à l'ensemble des Persacois un à trois projets au cours de l'été, de manière à lancer les études et demandes de financement associées d'ici la fin de l'année. Nous adressons encore nos remerciements à l'ensemble des acteurs qui s'impliquent dans ce projet et serons ravis d'en accueillir d'autres encore dans les groupes de travail.

## Réfection du pont de la Grenaudière

## Ce qui reste à faire ...

### L'urbanisme

Encore beaucoup de bâtiments, de terrains, appartenant ou non à la commune sont toujours inoccupés ou à l'abandon. La commission « grands projets » est toujours en effervescence pour imaginer des projets d'aménagement du bourg et de ses hameaux.

Différentes options ont été évoquées et d'autres sont en cours de gestation. Chacune nécessitera une étude pour définir des projets ambitieux mais réalistes pour améliorer notre cadre de vie et dynamiser la vie communale.

### Le conseil des jeunes

L'idée a fait son chemin. Maintenant que les « moins jeunes » sont rodés à l'exercice du fonctionnement du conseil municipal, il nous reste à réunir les conditions pour élire notre conseil des jeunes, dont les idées et propositions ne pourront être que bénéfiques à l'animation de notre commune et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Nous sommes désormais à l'écoute de toutes propositions en ce sens.

*Et puis, ... Il y a ce qui n'est pas prévisible et qui alimente pourtant nos emplois du temps au quotidien et pour lequel nous nous efforçons de répondre au mieux !*

# Vie scolaire et petite enfance

La première étape pour l'inscription scolaire de votre enfant se fait obligatoirement à la mairie ; l'admission s'effectue par la suite auprès du directeur de l'école.

## La garderie municipale

Annette, Marion et Agnès accueillent les enfants scolarisés dans le RPI, à partir de 7h le matin, jusqu'à 13h le mercredi et jusqu'à 18h15 les autres jours d'école.

## Le transport scolaire

Un transport est assuré entre chaque site scolaire du RPI : les enfants résidant dans la commune sont déposés devant leur école. Aline, pour les trajets allers et Nathalie pour les trajets retours, les accompagnatrices, veillent à leur sécurité sans relâche.

## Les activités périscolaires

Les élèves peuvent participer aux activités périscolaires proposées par la commune deux fois par semaine. Elles sont réalisées par les animateurs de la MJC 21 et Céline et Marion, employées de la commune et du SIVOS.

Les élèves peuvent découvrir les activités autour des jeux sportifs, des activités artistiques, de la musique, être sensibilisés à la nature et à son environnement

Ces services sont entièrement financés par les communes ; ils sont gratuits pour les familles.

## La cantine

Les enfants prennent leur repas entièrement préparés par Sophie à partir de produits frais pour 2€45 par jour (4€90 par adulte).

Les menus sont établis pour l'ensemble du RPI sur deux mois en respectant l'équilibre alimentaire des enfants.

Des repas en « circuit court » sont préparés deux fois par mois. L'approvisionnement se fait auprès du « March'équitable », magasin de producteurs locaux.

## Plaquette d'informations sur le RPI GOUEX-PERSAC-QUEAUX

Elle permet de renseigner les parents sur l'école de notre commune, et sur les services qui y sont associés. Elle est disponible en mairie.

## L'accueil de loisirs le mercredi après-midi

Les enfants peuvent être pris en charge dès la sortie de leur classe pour être conduits dans les locaux de l'accueil de loisirs de Lussac-les-Châteaux où ils prennent leur déjeuner, leur goûter et participent aux activités proposées.

Pour toute demande d'informations et toute inscription, se renseigner à la MJC 21 (Tél. : 05 49 48 39 27 )

**Contact école, BOUZIER René (Directeur)**

**Tél. 05 49 48 22 69**

**Contact garderie, activités périscolaires, cantine :**  
**Mairie 05 49 48 47 15**

# Contrat enfance jeunesse

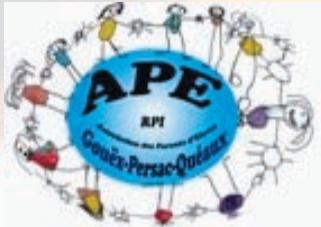
## (CEJ)

Ce contrat permet la mise en œuvre des structures inter-communautaires de l'enfance et de la jeunesse telles que les crèches « Le manège enchanté » à Lussac Les Châteaux, « Tournicoti » à Civaux, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les activités organisées le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Ce CEJ permet aux enfants de notre commune de bénéficier pleinement de ces structures.

Le nouveau service, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, mis à la disposition des familles, connaît une bonne fréquentation. Une analyse sera réalisée en fin d'année scolaire.





# Association des parents d'élèves

## Du Regroupement Pédagogique Intercommunal GOUËX-PERSAC-QUEAUX

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux enseignants pour leurs projets éducatifs, notamment : achat de matériel pédagogique, sorties ponctuelles, projets divers et classes découvertes...

L'argent récolté bénéficie à l'ensemble des enfants scolarisés au sein du RPI.

Pour faire vivre les 3 communes qui composent le RPI, nous essayons dans la mesure du possible d'y faire tourner nos différentes actions pour l'année 2016/2017.



Spectacle de Noël à Gouex (décembre 2015)



Kermesse à Queaux (juin 2016)

### PERSAC 2016

- Pêche à la ligne
- Fête des associations et brocante
- Fête du 14 juillet

Nous tenions à remercier les parents, les familles, les amis, les commerçants et les communes qui nous apportent leur appui au travers de nos autres actions : vente de chocolats, porte-clés, bracelets, livres, madeleines, objets réalisés avec les dessins des enfants, photos de classe, tombola, recyclage, ...

**Toutes nouvelles idées ou tout coup de main même occasionnel seront les bienvenus.**

**Alors, n'hésitez pas à participer pour que vive notre école !**

Le Bureau est composé de :

- Président : Jacques Rodier
- Trésorier : Céline Barreau



Fête de l'Arbre à Queaux (novembre 2016)

### Quelques dates clés :

- 11 novembre fêtes des arbres à Queaux
- 9 décembre : arbre de noël à Gouex
- 11 février : loto à Gouex
- Fin juin : kermesse à Queaux ou Persac

# Regroupement

## Les classes année 2016 - 2017



MS et CP, 28 enfants  
avec Mathilde JEROCHE aidée par Nathalie KIRCHE



PS-GS, 28 enfants  
avec Amélie CHASSAT aidée par Chantal GABILLAT



CE1-CE2, 23 enfants  
avec René BOUZIER



CM1-CM2, 26 enfants  
avec Sylvie CRAVINHO



CE2-CM1, 26 enfants  
avec Martine TRINEL

## Organisation scolaire

Les enfants travaillent du lundi au vendredi, y compris le mercredi matin. Des activités périscolaires sont mises en place par chacune des trois communes du RPI.

Cette année encore, ces activités sont encadrées par les animateurs de la MJC de Lussac ainsi que par les personnes employées à l'école.

Les activités sont planifiées par un comité de pilotage pour chaque période (7 semaines).

## Les horaires

	PERSAC 13 MS / 15 CP	PERSAC 14 PS / 14 MS	PERSAC 5 CE2 / 18 CE1	QUEAUX 10 CE2 / 15 CM1	GOUEX 5 CM1 / 21 CM2
Matin	8H45 à 11H45 Mercredi : 8H45 à 11H45	8H40 à 11H40 Mercredi : 8H40 à 11H40	8H40 à 11H55 Mercredi : 8H40 à 11H40	9H00 à 12H00	8H50 à 12H00
Après-midi	13H15 à 16H10	13H05 à 16H15	13H30– 16H15	13H30 à 15H45	Lundi et jeudi 13H30 à 15H50 Mardi et vendredi 13h30 à 15h15
Activités périscolaires	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h05	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h15	mardi et vendredi de 13h30 à 14h30	Lundi et jeudi de 15H45 à 16H35	Mardi et vendredi de 15h15 à 16h20

# pédagogique

## Les projets et activités pour l'année 2016-2017

### L'USEP (activités sportives)

La cotisation demandée est de 6€. Ce montant permet de financer en partie les transports pour les 3 rencontres ainsi que la licence. Le SIVOS verse également une subvention pour cette activité. Les classes du RPI rencontreront d'autres classes situées sur le canton de l'Isle-Jourdain et de Lussac.

3 rencontres sont traditionnellement prévues chaque année.

### Les échecs

De la GS au CM2, activité toujours assurée par Madame Dinet, avec une mobilisation toujours aussi forte des enfants.

- Pour les PS/GS (Amélie) : lundi matin.
- Pour les MS / CP (Mathilde) : lundi après-midi.
- Pour les CE1/CE2 (René) : lundi matin.
- Pour CE1/CE2 de Quéaux (Martine) :
- Pour CM1/CM2 de Gouëx (Sylvie) : vendredi après-midi.

### L'activité piscine

- Pour la classe de Quéaux : 2<sup>e</sup> trimestre (du 14 février au 4 mai).
- Pour les classes de Persac : jeudi après-midi au 3<sup>e</sup> trimestre (du 10 mai au 6 juillet).
- Pour la classe de Gouëx : 2<sup>e</sup> trimestre (du 6 décembre au 9 février).

### Le réseau RERVG (avec les écoles de Saulgé, Sillars, La Puye, Vicq-sur-Gartempe)

Cette année, en plus des échanges habituels, les classes du réseau se sont données pour thème « paysages ».

3 rencontres sont prévues :

- Saulgé : (octobre) jeux traditionnels et orientation (et course au trésor pour les plus jeunes).
- Vicq-sur-Gartempe : (24 mars) carnaval sur le thème « paysages ».
- Quéaux : (18 mai) rencontre autour du même thème avec des échanges de pratiques entre les enfants.

### Le RPI

Cette année des sorties ponctuelles seront organisées dans chaque classe en fonction des projets de classe et en liaison avec les autres classes du réseau RERVG. Des rencontres entre les classes du RPI sont également prévues.

Cependant, le temps fort de cette année fut le départ en classe de découverte des 5 classes du RPI au CPA de Lathus.

Grâce au financement du SIVOS, de l'APE et des parents, ce projet a pu voir le jour durant le mois de décembre 2016. Il a permis aux enfants de découvrir ou de se perfectionner dans différentes pratiques : escalade, cirque, poney.

### Les objectifs du projet

Découvrir un champ d'exploration privilégié, développer la curiosité, donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact avec l'environnement culturel et naturel, changer de cadre, rompre avec le quotidien, s'éveiller, grandir, apprendre et s'ouvrir au monde, accéder à une plus grande autonomie, permettre à chaque personnalité de s'exprimer dans des domaines variés, créer une cohésion de classe et d'école (RPI) et mettre en pratique la notion d'entraide, encourager les nouvelles rencontres, se forger des souvenirs inoubliables.



Sejour Lathus : 3<sup>e</sup> journée

Pour cette dernière matinée, les groupes de Nathalie et de maîtresse sont allés faire du cirque. Nous avons fait des acrobaties, travailler l'équilibre et fait de la jonglerie.

Puis le groupe de Sandrine et Marion a fait du poney. C'était vraiment un super séjour !

# Aide alimentaire cantonale

**Objectifs :** lutter contre le gaspillage des aliments, partager, créer des liens entre les gens, apporter une aide aux plus démunis.

**Principe :** toute l'action des banques alimentaires repose sur la gratuité, le don, le partage, le mécénat.

**Comment la Banque Alimentaire lutte contre la faim :** elle collecte localement auprès des usines agro-alimentaires et des entreprises de la grande distribution des denrées consommables mais non commercialisables.

**Les Partenaires :** les CCAS, les épiceries sociales, les restaurants sociaux.

## Guide des démarches administratives dans notre canton

### Démarche

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent constituer un dossier et le déposer au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et le déposer à la Mairie de leur résidence. Le dossier sera ensuite étudié en commission. L'aide est octroyée pour 6 mois, la situation étant réévaluée chaque semestre.

### Pièces à fournir

- justificatif de domicile,
- état civil du demandeur et de sa famille (Carte Nationale d'Identité - Livret de Famille),
- composition du foyer,
- justificatifs des ressources et des charges (loyer).

### Où s'adresser

Prendre un rendez-vous à la MAIRIE DE PERSAC - C.C.A.S.

Tél. : 05 49 48 47 15

## En pratique

- L'aide alimentaire cantonale délivre des colis alimentaires une fois par mois, le mercredi.
- Les colis préparés sont à retirer dans les locaux de l'aide alimentaire de Lussac-les-Châteaux au "1 bis Ancien Chemin Impérial".
- L'organisation repose sur une équipe de bénévoles motivés.
- En cas de grandes difficultés, des colis d'urgence peuvent être attribués exceptionnellement.

### La commune verse :

- une subvention à la Banque Alimentaire Départementale de 0,12 € par habitant
- une subvention à l'Aide Alimentaire Cantonale de 0,86 € par habitant ;

Cette somme permet de participer au coût du conditionnement des produits laitiers et du transport.

# Les Restos du Cœur de Persac



Une quarantaine de familles y viennent chaque semaine de la campagne d'hiver (de Décembre à Mars) et une fois toutes les deux semaines durant la campagne d'été (de Mai à Octobre).

Dans la salle du Centre d'Accueil, mise à disposition par la municipalité, les bénévoles (nouveaux pour la plupart) assurent l'accueil autour d'une boisson et de quelques viennoiseries pour un moment de convivialité, comme c'est la règle dans tous les centres Restos. Ce moment de partage permet de pallier quelque temps aux difficultés rencontrées par les visiteurs.

**Renseignements :** Siège de Poitiers 05 48 88 11 11 ou 06 08 78 16 89

### CENTRE D'ACCUEIL DE PERSAC

5 Cité Croix Génie  
86320 PERSAC

### CAMPAGNE HIVER

Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30.

### CAMPAGNE ETE

Le mardi de 13 h 30 à 15 h  
(Tous les 15 jours).



### La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2015, 2026 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

### Zoom sur la Garantie Jeunes\*

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans vers l'autonomie.

C'est un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et la Mission Locale.

Il débute par un parcours d'accompagnement collectif avec une présence quotidienne renforcée à la Mission Locale. Le jeune participe à différents ateliers lui permettant de travailler son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (démarches administratives, transport, logement...), l'incitant à se mettre en action (valoriser ses compétences...) et à développer sa culture professionnelle.

Dans le cadre de son parcours, 3 formations sont également assurées (habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures).

Chaque jeune perçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 470€ pour sécuriser son quotidien et l'aider à se projeter dans un avenir professionnel en favorisant des expériences en milieu de travail.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mission Locale pour vérifier votre éligibilité.



\*Dispositif financé par l'Etat.

### Coordonnées de la Mission Locale : Pays Montmorillonnais

LUSSAC LES CHÂTEAUX  
6 Avenue du Recteur Pineau - 86320 Lussac Les Châteaux - 05 49 91 97 59

# Santé et social



## ADECL

### Association Dynamique d'Entraide du Canton de Lussac-Les-Châteaux

Président : J.-C. COMPAIN

Directeur : D. TOURAINÉ

#### • Les activités se poursuivent

« Aménagement du cadre de Vie » : encadré par J.P. FAURE, au vu d'un accroissement moins fort que prévu des travaux, le CDD de Olivier JORE n'a pas été reconduit.

« Serres-Jardins » : encadré par P. CHARBONNEAU et B. GONTIER.

« Dépôt-Vente-Chinetterie » : encadré par V. LECOMpte qui continue son partenariat avec Corbeau Blanc (matériel électro-ménager, métaux...) et Valoris textiles.

« Pôle Social » : encadré par M. GARCIA ; c'est l'ADN de l'ADECL.

« Pôle Mobilité » : encadré par L. GUILLOT ; la mobilité est un sujet récurrent en milieu rural ; l'ADECL développe ses offres et participe activement aux actions entreprises : diagnostic mobilité en Pays Montmorillonnais, réunions de travail au Conseil Départemental qui souhaite créer une plate-forme mobilité en Vienne ... Les besoins de mobilité (travail, formation...) augmentent et chacun doit en prendre conscience pour apporter des solutions.

#### • Des projets déjà bien engagés

- Un Dispositif Local d'Accompagnement sur une restructuration économique de l'association est mené par le cabinet Ellyx.

- Un travail en partenariat avec la commune de Lussac-les-Châteaux pour une gestion différenciée des espaces verts et des espaces naturels dans le cadre de la charte « Terre Saine » et l'interdiction des pesticides dans les espaces publics applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Le développement de la plate-forme « Mobilité ».

- Un accroissement du maraîchage.

- L'adhésion à « Mont'Plateau », association de producteurs et de consommateurs locaux visant à développer les productions de proximité.

- L'informatisation des procédures administratives et commerciales de gestion du Dépôt-Vente.

- Un partenariat avec le SIMER pour les apports en déchetterie.

- Un développement de la communication envers les élus, les entreprises, les partenaires.

#### • Les dates à retenir pour 2017 :

- LOTO : samedi 25 février

- Braderie de printemps : jeudi 2 et vendredi 3 mars

- Ouverture des serres : samedi 29 avril ; samedis 6,

13, 20, 27 mai, samedi 3 juin ; de 9 h à 12 h 30 et

de 14 h à 17 h 30.

- Assemblée générale : jeudi 18 mai.

- Braderie d'été : vendredi 9 et samedi 10 juin.

- Braderie d'automne : vendredi 6

et samedi 7 octobre.

- Bourse aux jouets : samedi 18 novembre.

#### • Nous contacter :

- Bureaux, Pôle Social, Pôle Mobilité,

Chantiers « ACV » et « Serres-Jardins »

La Mignonne - 86320 Lussac-Les-Châteaux

Tél. : 05 49 84 91 10 - Email : contact@adecl.fr

Site Internet : //www.adecl.fr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

#### - Dépôt-Vente-Chinetterie

4 Rue des Piniers - 86320 Lussac-Les-Châteaux

Tél. : 05 49 48 68 19 - Email : depot@adecl.fr

Heures d'ouverture : lundi et jeudi de 14 h 30

à 18 h, mardi, mercredi, vendredi de 10 h à 12 h

et de 14 h 30 à 18 h.

## Assistante Sociale

Une assistante sociale du Conseil Départemental vient,  
à la mairie, vous rencontrer sur rendez-vous,  
tous les 1<sup>ers</sup> vendredis du mois.

#### Pour la contacter :

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE

18 place de la Victoire - 86500 MONTMORILLON - Tél : 05 49 91 08 37

# ADMR

## Aide à Domicile en Milieu Rural de Lussac-les-Châteaux, Gouëx, Mazerolles, Persac et Sillars

En fêtant ses 70 ans d'existence, la Fédération Nationale ADMR a réaffirmé les fondements de ce premier réseau de services à la personne, les objets et les orientations. L'ADMR est là pour accompagner la personne de la naissance à la fin de sa vie : garde d'enfants à domicile, aide à la famille, à la personne âgée, à la personne malade, à la personne handicapée... Grâce à des interventions de terrain qui apportent leur professionnalisme, leurs qualités humaines de dévouement, de générosité, de solidarité, la convivialité, les usagers bénéficient de meilleures conditions de vie et peuvent être maintenus le plus longtemps possible à leur domicile. L'ADMR est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire, un facilitateur du bien social, un créateur d'emplois, un acteur de l'animation locale.

L'ADMR de Lussac-les-Châteaux c'est un partenariat bénéfique avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile, l'équipe spécialisée Alzheimer, le Réseau Gérontologique du Pays Montmorillonnais et Sud-Vienne, les Assistants sociaux...

### Les orientations 2016-2017 sont :

- la poursuite quantitative des services d'aide à la personne,
- la poursuite de la démarche de prévention des risques socio-professionnels,
- la poursuite des actions envisagées dans le cadre de la Convention de Gestion,
- la découverte et la promotion des actions menées par l'ADMR,
- la recherche d'administrateurs bénévoles.

**Les tarifs horaires prestataires** (ils ne prennent pas en compte les éventuelles aides financières) au 1<sup>er</sup> mars 2016 (dégressifs selon le nombre d'heures par semaine) sont :

- actes quotidiens de la vie : lever, coucher, aide à la toilette, préparation de repas, démarches, sorties, courses... de 21,56 € à 21,06 €,
- domicile : ménage, repassage : de 21,56€ à 21,06€,
- transport accompagné : 22,60€,
- dimanches et jours fériés : 26,95€.

### Aides financières possibles

- APA pour le Conseil Départemental pour les plus de 60 ans dépendants (grille AGGIR 1 à 4),
- prestation de compensation du handicap,
- aide sociale départementale pour plus de 60 ans (grille AGGIR 5 à 6),
- caisse de retraite : MSA, CARSAT...
- aide au retour à domicile après hospitalisation,
- prestation d'accueil du Jeune Enfant (moins de 6 ans) pour la CAF 50% des sommes versées sont déductibles des impôts ou font l'objet d'un crédit d'impôt.

### Contacts

Maison des Services - ADMR LUSSAC-LES-CHATEAUX  
1 bis Ancien Chemin Impérial, Cité des Gagneries  
86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX

Tél. : 05 49 48 75 94 // Portable : 06 85 42 43 22

Email : info.assolussac.fede86@admr.org

### Horaires d'ouvertures

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Mardi de 9 h et 12 h,  
Jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Le président

Jean-Claude COMPAIN



**présence verte services**  
libres d'être actifs

*L'association réactive et proche de vous !*

**La téléassistance, pour votre sécurité 24h/24,**

Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de prévenir votre réseau de solidarité et d'alerter les secours en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de rester à domicile en toute sécurité !

**Le portage de vos repas à domicile**

✓ Des repas cuisinés, équilibrés  
✓ Respectant les régimes  
✓ Possibilité de mouliner, hacher ou couper fin votre plat !

**Nouveau !**  
**Repas à la Carte**

**SI**  
services à la personne



# Santé et social

## L'habitat

Depuis plusieurs années, il est constaté sur notre territoire un déficit de logements décents tant pour la location que pour l'accès à la propriété.

C'est pourquoi vos élus ont exprimé une forte volonté d'apporter leur contribution pour permettre aux habitants de ce territoire d'améliorer leur habitat et de développer le parc locatif.

Les objectifs de ce dernier point ne sont pas atteints et de nombreuses demandes de locations décentes ne peuvent aboutir ; ce sont autant de familles qui ne peuvent pas venir vivre dans notre village ce qui est bien regrettable.

Actuellement, la commune de Persac qui possède un parc locatif de 8 studios et 3 pavillons, réalise des travaux pour créer un logement Type T3 dans la cité Croix Génie à partir du 2<sup>e</sup> studio.

Depuis le début des programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat, plusieurs habitants de Persac ont pu bénéficier d'aides financières allouées dans le cadre de travaux de réhabilitation de logements.

Ces aides sont encadrées par un Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en œuvre grâce à la volonté de vos élus. Ce programme annuel arrive à échéance au 31 janvier 2017 mais vos élus qui ont une forte volonté de favoriser l'amélioration de l'habitat sur votre territoire ont demandé le renouvellement du PIG.

### Aides financières pour l'amélioration à l'habitat

Le PIG permet, en fonction de l'importance et de la qualification de vos travaux, d'obtenir des aides financières qui sont octroyées par :

- l'ANAH (agence nationale de l'habitat),
- l'Etat avec le FART (fond d'aide à la rénovation thermique),
- le Conseil Départemental,
- la Communauté de Communes,
- les caisses de retraite qui, parfois, peuvent participer.

### Qui peut en bénéficier ?

- vous avez de faibles revenus et vous êtes propriétaires de votre maison d'habitation qui aurait besoin de travaux d'isolation (toiture, fenêtres, mur), de chauffage qui vous permettent de réaliser de grosses économies d'énergie, d'adaptation,
- quelque soit votre niveau de ressources et vous êtes propriétaire d'une maison que vous louez ou que vous pourriez louer mais des travaux de mise aux normes, de rénovation thermique, d'assainissement... sont à effectuer.

N'hésitez plus pour rencontrer un conseiller de SOLIHA qui vous aidera dans votre diagnostic de travaux et qui vous guidera dans votre dossier d'aide financière.

- Contact de SOLIHA Vienne : tél. : 05 49 61 61 86
- Permanence à Lussac-les-Châteaux (Espace Jean Réau)  
le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h.

## CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Le CLIC / Réseau Gérontologique du Pays Montmorillonnais et Sud Vienne est une association loi 1901, financée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, infirmières coordinatrices, travailleur social, psychologue).

-> avec un numéro d'appel unique 05 49 84 93 20

-> une adresse 13 Avenue du Docteur Dupont  
86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX

-> une adresse mail rgpm-clic@wanadoo.fr

### Le Réseau de santé Gérontologique - CLIC

#### A qui s'adresse-t-il ?

Les personnes âgées de 60 ans et plus

- ayant une problématique sanitaire (polypathologies, maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, ...),
- rencontrant une problématique médico-sociale pouvant remettre en cause cette vie à domicile.

#### Que propose-t-il ?

- informations / conseils,
- visite gratuite et confidentielle au domicile pour une évaluation des besoins (autonomie, financiers, lien social, habitat, ...) et orientation

vers les dispositifs les plus adaptés (aides à domicile, infirmières libérales, interventions d'aides-soignants, ...),

- coordination des interventions à domicile dans le respect du plan d'aide,
- actions collectives à destination du grand public et / ou des professionnels,
- renouvellement APA,
- accompagnement et soutien des aidants naturels et professionnels.

### Un secteur d'intervention sur le Sud-Vienne

- Canton de Lussac-les-Châteaux (21 communes)
- Canton de Montmorillon (22 communes)
- Canton de Civray (25 communes)
- Canton de Chauvigny (8 communes)

### RESEAU GERONTOLOGIQUE

### DU PAYS MONTMORILLONNAIS ET SUD-VIENNE

Centre Local d'Information et de Coordination

13, Avenue du Docteur Dupont 86320 Lussac-Les-Châteaux

Tél. 05 49 84 93 20

Fax : 05 49 84 08 53

rgpm-clic@wanadoo.fr

# Les principales fonctions de l'assistante maternelle

**Le sommeil :** pour qu'un enfant se sente bien, il est indispensable de respecter son rythme de sommeil. La vigilance est de mise. Les bébés de moins d'un an peuvent avoir besoin de deux siestes par jour (matin et après-midi). Les PMI imposent que le temps de sieste de l'après-midi soit respecté et se déroule au domicile de la professionnelle (et non dans un siège auto ou dans une poussette par exemple).

**L'accueil :** moment primordial, l'assistante maternelle doit apporter de la sécurité à l'enfant, afin que ce dernier se sente bien à son domicile. Elle doit accompagner le parent et l'enfant qui peuvent être en difficulté. Le parent doit partir à son travail rassuré. Suivant l'âge de l'enfant, la séparation du matin peut être douloureuse.

L'engagement et l'investissement auprès de l'enfant, tout en gardant le recul nécessaire, reste son objectif n°1. Plus complexe qu'il n'y paraît, le métier d'assistante maternelle demande de recréer un équilibre avec l'enfant, en respectant les règles éducatives des parents et sans se substituer à la mère. En accueillant des enfants en bas âge à domicile, l'assistante maternelle doit respecter le rythme de chacun, quel que soit le nombre d'enfants autorisés par l'agrément. Tout au long de la journée, l'assistante maternelle est investie de plusieurs missions, qui doivent assurer le confort et le bien-être de l'enfant. L'assistante maternelle doit assurer un rôle de transition, pour que parents et enfants vivent au mieux la séparation.

**L'alimentation :** l'alimentation a également toute sa place pour la professionnelle de la petite enfance. L'enfant prend souvent son déjeuner et son goûter chez elle. Si elle fournit les repas, elle participe aux différentes étapes de la diversification alimentaire. Elle doit donc lui proposer des repas équilibrés et adaptés à son âge. L'excès de lipides, de protéines, de sucre ou de sel peuvent entraîner une prise de poids ou des carences, même si le lait maternel ou en poudre couvre généralement les besoins nutritionnels de l'enfant.

**L'hygiène :** le change est une tâche récurrente, qui fait partie des soins d'hygiène à prodiguer. Le bain n'est pas une tâche qui incombe à la professionnelle. La propreté de l'environnement de l'enfant est une donnée essentielle, avec un nettoyage régulier du sol, des jouets, auquel elle doit se consacrer en dehors de ses heures de travail.

L'éveil : l'assistante maternelle doit proposer des activités et des jeux adaptés à l'âge de l'enfant. Les jouets doivent être aux normes CE et respecter les conditions de sécurité. Une salle de jeux n'est pas obligatoire : un espace dédié dans une pièce avec un parc et un coin jeux suffit pour divertir les enfants, sous la surveillance de l'assistante maternelle.

## NOTE D'INFORMATION

### LES AIDES A LA REHABILITATION EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

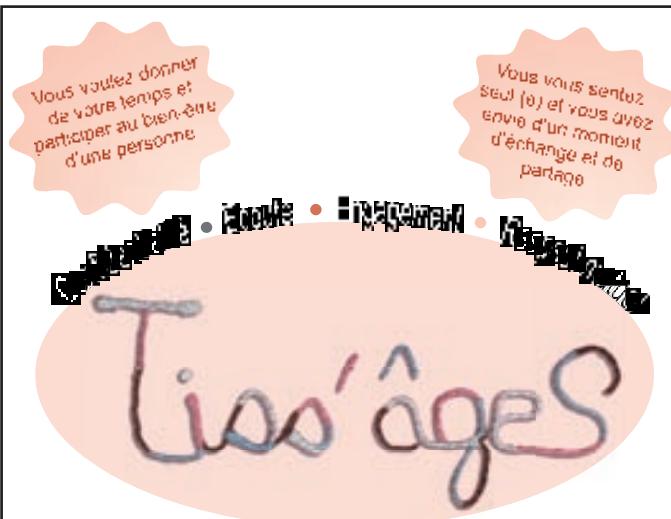
Trois dispositifs d'aide financière sont accessibles aux propriétaires d'installations d'assainissement non collectif existantes faisant l'objet d'une obligation de réhabilitation :

- L'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :
  - o Subvention de 80% sur le total des études et des travaux avec un plafond de 8 500 €.
- L'aide de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.)
  - o Dossier non prioritaire, sauf si les travaux d'assainissement non collectif sont menés en parallèle de travaux entrant dans le programme d'amélioration de l'habitat
  - o Subvention (sous conditions de ressources) de 30% sur un plafond de 20 000 €.
  - o Obligation d'être éligible aux conditions de l'AELB
- Prêt à taux 0%
  - o L'article 108 de la loi finances pour 2016 publiée au JO le 29 décembre 2015, prolonge le dispositif d'obtention de l'éco-prêt à taux zéro de 3 années supplémentaires, soit jusqu'en décembre 2018.
  - o Demande à effectuer auprès de sa banque (ne sont éligibles que les installations ne consommant pas d'énergie).

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au : Secrétariat du Pôle Assainissement du syndicat en téléphonant au 05 49 61 61 36.

- Madame Lidia AIMÉ - Responsable Service Assainissement
- Monsieur Etienne VOISIN
- Monsieur Guillaume LE GUERN

Urgo social - Place de Vienne 16, 86100 Montmorillon - Tel: 05 49 61 61 36 - Fax: 05 49 61 61 35 - Courriel: [assainissement@urgosocial.fr](mailto:assainissement@urgosocial.fr)  
Site Internet : [www.urgosocial.fr](http://www.urgosocial.fr)



Un réseau de visite à domicile et d'écoute téléphonique sur le Pays Montmorillonnais



Si vous êtes intéressé(e) ou concerné(e), contactez nous :

CLIC RGPM : 05 49 84 93 20  
MSA : 05 49 44 59 02

En partenariat avec les communes de Bourg Archambault, Jouhet, Lathus Saint Rémy, Montmorillon, Moulismes, Pindray et Saulgé.

# Cadre de Vie

## Réglementations

### Brûlage de déchets verts

Les déchets verts, comme les restes de tonte de pelouse, de taille, d'élagage ou de débroussaillement ne peuvent pas être brûlés dans les jardins. Arrêté préfectoral n°2015-PC-031 du 29 mai 2015

Les communes ne peuvent pas prendre un arrêté pour autoriser le brûlage, même temporairement.

**Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés individuellement.**

**La commune de Persac vous propose : une aire de collecte réservée aux déchets verts, « Route du Breuil »**

**Cet espace n'est pas une déchetterie**

Un employé communal vous y accueille, chaque vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez venir y déposer vos végétaux de petite taille.

Le brûlage de ces déchets dans un jardin est possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Toutefois, le règlement sanitaire départemental peut prévoir des exceptions relèvant de la seule compétence du préfet qui autorise parfois le brûlage des déchets verts dans les zones rurales ou péri-urbaines dépourvues de système

de collecte et de déchetterie (circulaire du 18/11/2011 NOR : DEVRIII5467C).

### Service d'enlèvement des encombrants (hors végétaux)

Ce service vous est proposé deux fois dans l'année, soit, pour 2017,  
**le 8 mars et le 8 novembre.**

### Animaux errants

#### ou en état de divagation

La commune est souvent confrontée au problème de la divagation d'animaux, en particulier des chiens, et précise que tout animal errant avec ou sans collier peut être placé en fourrière.

Tous les animaux errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la Clinique Vétérinaire de Verrières « 1 rue de Provence ». A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer.

Démarches à effectuer par la personne ayant trouvé un animal :  
- se présenter en mairie pour remplir un formulaire de déclaration,  
- transporter l'animal à la Clinique Vétérinaire de Verrières.

## 302 - LUSSAC → L'ISLE-J.

Lignes en Vienne



## Le moulin de Villars et la commune de Persac

Avant d'accueillir une centrale hydroélectrique, le moulin de Villars était autrefois un moulin à blé appartenant à Monsieur de Villars. En 1892, il est transformé en minoterie à cylindres. Puis, en 1900, un bâtiment est édifié pour l'installation d'une turbine de 100 chevaux. C'est dans les années 1980 que les bâtiments de la minoterie sont démolis et que la centrale est construite à leur emplacement. Elle appartient désormais à la Société Hydroélectrique de la Vienne dont Hydrocop est le propriétaire depuis 2011.

### Le moulin de Villars et Hydrocop

Crée en mars 2010, la société **Hydrocop**, dont l'objet est d'exploiter et développer des centrales hydroélectriques regroupe 8 Entreprises Locales de Distribution (ELD) dont **SOREGIES** du Groupe ENERGIES VIENNE basée à Poitiers dans la Vienne.

Le moulin de Villars, situé dans le sud de la Vienne, fut la première acquisition de l'entreprise qui possède aujourd'hui 8 centrales hydrauliques pour une puissance totale de 5600 kW et une production de plus de 21 GWh en 2016. L'activité d'Hydrocop permet à SOREGIES de proposer de l'énergie issue du renouvelable à l'ensemble de ses clients avec un objectif ambitieux de 45% de son mix énergétique en 2025.

## Le développement de la centrale hydroélectrique au travers de rénovations exemplaires et en concertation avec les acteurs

Afin d'atteindre ses objectifs de qualité sur ces outils de production, Hydrocop a rénové ce site, en particulier pour la mise en œuvre des dispositifs environnementaux suivants :

- **La réalisation d'une passe à poissons** à bassins successifs au niveau de l'usine de Villars
- **un ouvrage mobile et une gestion automatique des crues** en remplacement de l'existant pour assurer le libre transit sédimentaire
- **le remplacement des grilles de l'usine par des grilles ichtyo-compatibles** (barreaux resserrés) afin de limiter le passage des poissons dans les turbines et favoriser ainsi la dévalaison des anguilles et des autres poissons migrateurs
- **une passe à poissons naturelle au niveau du déversoir de Gouex**



- **l'automatisation** de divers équipements assurant le bon fonctionnement de l'usine et une gestion hydraulique optimale
- **le nettoyage des berges** et la recherche de solutions afin de lutter contre la prolifération des espèces invasives présentes qui empêche la restauration de l'habitat naturel

Les travaux se sont déroulés sur environ 6 mois pour un investissement de près de 1,6 million d'euros.

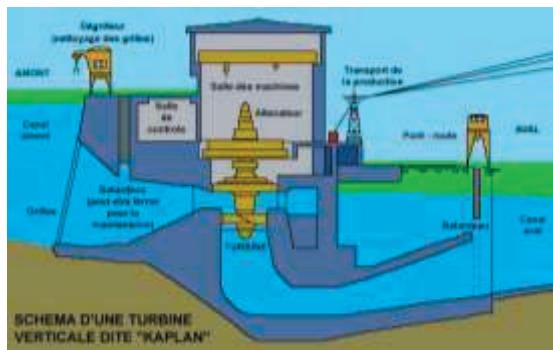
**Grâce à ces travaux, le barrage de Villars est le premier à prendre en compte l'ensemble des préconisations de l'ONEMA, dans le respect de l'intégration paysagère.** Le dispositif étant peu fréquent en France, Hydrocop est sollicitée par diverses autorités pour de nombreux conseils aux propriétaires disposant de sites sur lesquels des ouvrages similaires peuvent être envisagés.

## Le fonctionnement d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie renouvelable obtenue par conversion de l'énergie hydraulique, des différents flux d'eau naturels, en électricité. L'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par un alternateur.

Les centrales au fil de l'eau, principalement installées dans des zones de plaines, présentent des retenues de faible hauteur. Elles utilisent le débit du fleuve tel qu'il se présente, sans capacité significative de modulation par stockage. Elles sont typiques des aménagements réalisés sur les cours d'eau importants.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser le fonctionnement de ce type de centrale :



# Les espèces invasives

## Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

### Pourquoi lutter contre ces plantes ?

Une plante invasive ou « plante exotique envahissante » est une plante introduite, volontairement ou non, sur un nouveau territoire, sur lequel elle trouve des conditions propices à son implantation et à son développement et le colonise rapidement au détriment des espèces locales. L'introduction de ces plantes s'est particulièrement développée avec la multiplication des échanges commerciaux.

Le développement des plantes invasives engendre des nuisances à différentes échelles. L'environnement, les paysages, les activités humaines et la santé sont principalement touchés.

Leur capacité de multiplication rapide et leur adaptabilité élevée entraînent une baisse de la biodiversité ou encore une banalisation du paysage. La prolifération des espèces exotiques représente la deuxième cause de perte de biodiversité.

Par ailleurs, certaines de ces plantes peuvent provoquer des problèmes de santé (allergies, brûlures, problèmes respiratoires...).

Enfin, en envahissant les terrains, en constituant des obstacles à l'écoulement des eaux ou en gênant les activités de loisirs, le développement de ces plantes peut également impacter les différentes activités humaines. Ainsi, les plantes invasives représentent, pour les gestionnaires de milieux, une contrainte supplémentaire coûteuse pour la collectivité.

De ce fait, les différents acteurs des milieux aquatiques du Bassin de la Vienne se sont unis pour lutter contre la prolifération des plantes invasives et leurs impacts.

## Organisation du dispositif de lutte contre les plantes invasives

Le dispositif mis en place pour traiter la question des plantes invasives s'inscrit dans une démarche multi-partenariale en regroupant plusieurs entités concernées par le sujet. Ensemble, elles valorisent leurs compétences en s'appuyant sur leurs connaissances, leurs capacités d'intervention et d'évaluation pour garantir une action efficace en faveur des milieux aquatiques.

### Coordination : par l'EPTB Vienne (Etablissement public territorial de bassin)

- animation de la démarche,
- organisation de formations,
- supervision de l'expertise,



- actions de sensibilisation et de communication,
- traitement et diffusion des données,
- conduite d'une mission d'assistance conseil.

**Inventaire :** par le syndicat de rivière, les fédérations et associations de pêche

- prospection,
- identification,
- relevé de terrain,
- transmission aux organismes chargés de la collecte des données.

**Collecte des données :** par l'ORENVA

- Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques
- vérification des données,
  - saisie et gestion des interfaces de saisie des données,
  - transmission des données collectées à l'EPTB Vienne.



**Gestion et expertise :** par le syndicat de rivière, les regroupements de communes, la fédération de pêche

- mise en place d'interventions appropriées,
- conseil auprès des porteurs de projets.



# Une rivière traverse votre propriété ?

**Évaluation :** par le Syndicat de rivière, l'EPTB Vienne

- suivi des travaux,
- retour d'expérience.

## Comment limiter la prolifération des plantes invasives ?

Renseignez-vous systématiquement sur le caractère invasif des plantes exotiques d'ornement des espaces verts et des jardins que vous souhaitez utiliser. Privilégiez l'utilisation de plantes d'origine locale. Si vous découvrez un foyer de plantes invasives :

- évitez de disséminer la plante,
- évaluez la surface occupée par la plante,
- signalez la présence à votre syndicat de rivière ou à l'EPTB Vienne.

## Qui contacter ?

Vous souhaitez en savoir davantage sur les plantes invasives ? Vous avez découvert un foyer de plantes invasives ? Vous souhaitez participer au dispositif ? Contactez votre Syndicat de rivière ou l'EPTB Vienne. Les coordonnées des syndicats de rivière du bassin de la Vienne sont consultables à partir du lien suivant : <http://www.eptb-vienne.fr/Competence-riviere-.html> Établissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne). Tél. : 05 55 06 39 42

Le cours de la Vienne est concerné par l'infestation de jussie, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et rapportée en France pour l'aquariophilie.

Les faibles débits en 2011 ont engendré un développement et une propagation très importante des herbiers de jussie. Face à cette situation, des travaux d'arrachage manuel de cette espèce ont été engagés. Bien que les résultats soient satisfaisants, en effet le dispositif de suivi mis en place sur les herbiers de jussie démontre que leur taille diminue l'année suivant l'intervention, il est nécessaire de continuer les efforts de lutte de manière collective.

## Le ragondin, une lutte collective

Le ragondin est une espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et porteur d'une maladie mortelle pour l'homme : la leptospirose. Il cause également beaucoup de dégâts sur les berges, notamment en creusant des galeries.

Depuis 2009, une lutte collective est coordonnée sur l'ensemble du territoire. La lutte, mise en place avec la Fédération Départementale de lutte contre les organismes nuisibles, est réalisée à l'aide de cages piège par des bénévoles sur chaque commune.

## Le guide du riverain, ses droits et ses obligations

Sachez que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'à la moitié de leur lit. Vous êtes donc responsable de leur entretien.

D'un point de vue juridique, les cours d'eau sont classés en deux catégories : les cours d'eau non domaniaux (le lit appartient aux propriétaires riverains) et les cours d'eau domaniaux (le lit appartient à l'État).

En ce qui concerne Persac, la Vienne, la Blourde et la Petite Blourde sont des rivières non domaniales. Les rives appartiennent donc aux particuliers ou aux communes riveraines (art. L.215-2 du code de l'environnement).

Article L. 215-14 du code de l'environnement : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles\*, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

## Quelques règles

Afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore, le riverain se doit de respecter quelques règles.

**L'entretien :** le riverain d'un cours d'eau non domanial est propriétaire du fond de la rivière jusqu'à moitié de son lit, mais l'eau ne lui appartient pas puisqu'elle est propriété commune. L'entretien du lit et des berges relèvent donc de la responsabilité du propriétaire riverain.

Le code de l'environnement oblige le riverain à un entretien régulier : élagage, recépage de la végétation arborée, enlèvement des embâcles et débris.

**La servitude de passage :** pendant la durée de travaux, le propriétaire est tenu de faciliter le passage des agents de surveillance, d'entrepreneurs et d'ouvriers ainsi que les engins nécessaires à la réalisation de travaux. Notez que le SIAG, dans son rôle d'accompagnateur et de médiateur, prend contact avec les riverains avant d'intervenir sur leur propriété afin de recueillir leur accord.

**Le droit de pêche :** le riverain possède le droit de pêche sur la portion du cours d'eau longeant sa propriété. Cependant, il doit s'acquitter de la taxe piscicole.

**Les berges :** le riverain doit assurer la bonne tenue des berges et prévenir la formation des embâcles\* qui augmenteraient les risques d'inondations.

**Le droit de clôture :** le propriétaire peut clôturer son terrain sous réserve de ne pas perturber l'écoulement naturel de l'eau.

**Le droit à l'usage de l'eau :** le prélèvement à usage domestique est limité à 1000 m<sup>3</sup> par an à condition de ne pas mettre en danger la vie aquatique.

## Vous êtes riverain ?

- Ne jetez pas vos déchets, branches, troncs, herbes, etc...
- Vérifiez que l'assainissement de votre habitation est relié au réseau collectif afin de ne pas polluer la rivière.
- Évitez les protections de berges inadaptées ou les rectifications de cours d'eau.
- Ne faites pas de débroussaillages complet des berges.

\*Embâcles : Obstructions du lit d'un cours d'eau

# Systèmes de communication visuelle et dynamique par affichage électronique

## Un pas de plus vers la modernisation.

Communiquer en temps réel, en touchant un large public, fait partie de nos préoccupations quotidiennes locales.

C'est pourquoi nous avons décidé l'installation d'un panneau lumineux dynamique face à la salle des fêtes.

Outils de cohésion sociale, ce panneau lumineux d'information permet de répondre aux besoins de communication dynamique en vous plaçant ainsi que les autres usagers, ou touristes, au cœur de l'actualité de la commune.

Cet afficheur électronique permet également de préserver le cadre de vie en luttant contre l'affichage sauvage et les nuisances visuelles.

L'interface web de création de contenus dynamiques permet une diffusion simultanément sur différents supports. Le panneau électronique, le panneau virtuel sur notre site web persac.fr et sur l'application Smartphone « CentoLive ».



## Téléchargez CentoLive !

Application gratuite développée par Centaure Systems disponible sur Android, iOS et Windows Phone.

Où que vous soyez, restez connecté avec votre village.

CentoLive est une application développée par Centaure Systems qui vous permet de suivre, en temps réel, le contenu des panneaux électroniques d'information de Persac mais pas seulement ...

Effectuez votre recherche par département, ville ou code postal.

Trouvez les afficheurs à proximité, grâce à la fonction géolocalisation.

Ajoutez les villes de votre choix à vos favoris et recevez les notifications et messages d'alerte.

A disposition de l'ensemble des acteurs de l'animation Persacoise, l'affichage pourra être directement proposé par les associations, les acteurs de la santé (pharmacie ou médecin de garde par exemple), ou autres organisateurs et être validé en ligne par les administrateurs (représentants de la mairie), à tout moment de la journée et de la semaine.



# Associations

## Les Amis de la Mothe

Un marché des potiers a inauguré les activités artistiques de l'année 2016. Notre exposition d'été sur le thème de « L'EAU », a reçu un grand nombre de visiteurs et a touché un public nouveau. Les photos de René Bouzier sur les trois rivières nous ont permis de tirer des posters qui embellissent encore maintenant les vitrines des magasins vides de Persac, et de réaliser un calendrier pour l'année 2017.

Notre assemblée générale a eu lieu au début du mois de juillet. Le bureau s'est étoffé et se compose de la manière suivante :

Président	Olivier CLAVAUD
Vice Président	Roland CLAVAUD
Trésorier	Bertrand ROQUEBERT
Trésorière adjointe	Nanou CLAVAUD
Secrétaire	Michèle LAURENT
Membres	Hélène HITA, Emile CHARRIER S. BRIAND, Guy LUSETTI

Le 25 septembre dernier s'est tenu un salon du livre. Plus de 40 auteurs ont répondu à notre invitation.

Trois d'entre eux, Loïk Le Floch Prigent, ancien patron de grands groupes, Alban Cerisier, historien et éditeur, Méas Pech Metra, cambodgienne, survivante du génocide khmer, ont participé à des causeries informelles qui ont eu une belle audience. Était présente aussi à ce salon, Chloé Verlhac, l'épouse de Tlgnous, dessinateur assassiné dans l'attentat de Charlie Hebdo. Lors de cette manifestation Angèle Koster, présidente de la Société des Auteurs du Poitou Charentes, a remis le prix jeunesse « Luc Turlan » qui a récompensé l'ouvrage « La Légende de Momotaro » de Margot Rémy, illustré par Paul Echegoyen. Devant le succès de ce salon, les organisateurs envisagent la tenue d'une 2<sup>e</sup> édition en 2018.

### Calendrier prévisionnel 2017

- Stage de bronze du 15 au 20 juin au château de la Mothe
- Stage de vitrail (date à définir)

Exposition : Thème « oxymore » (contraires et paradoxes) 14 juillet – 15 août.



## AS Persacoise

### Bureau

Président :	MAROSELLI Eric
Vice-président :	GAUTHIER Michel et FAUCHARD Etienne
Secrétaire :	NAUD Loïc
Secrétaire adjoint :	MESSEMOBURG Romain
Trésorier :	MESSEMOBURG René
Trésorier adjoint :	GUERRAUD Mickael
Présidents d'honneur :	BROCHARD Eugène et SIROT Régis

La saison 2016-2017 de l'ASP s'annonce excitante avec à la clé une entente avec son club voisin l'ACA Bouresse afin d'aligner deux équipes compétitives aussi bien en coupe qu'en championnat qui permettra, nous l'espérons tous, d'étoffer sa vitrine des trophées.

Un nouveau bureau a vu le jour suite à la démission de l'ancien président Christophe ROUIL que je tiens par la présente à remercier pour son investissement au sein du club aussi bien sportivement qu'administrativement et qui a su laisser un club propre au niveau financier. Par la même occasion, je tiens aussi à remercier notre ancien joueur et vice-président Philippe BRUNOIS pour tout ce qu'il a apporté au club.

J'ai l'honneur de vous inviter à venir partager notre nouvelle aventure tous les samedis soir de match, une affiche sera mise à l'épicerie ainsi qu'à la mairie afin que vous puissiez venir encourager et partager un moment convivial au stade municipal. Vous y retrouverez une ambiance chaleureuse, pleine de joie de vivre autour de nos très chers et indispensables bénévoles. Les entraînements ont lieu le mercredi soir à partir de 19 h 30. Toutes personnes désireuses de s'engager avec le club aussi bien en tant que joueur ou dirigeant seront les bienvenues.

Le club se joint à moi tout particulièrement afin de remercier la municipalité pour le partenariat qui nous est indispensable à la vie et au bien-être du club au niveau des infrastructures et de l'intendance du stade.

**Contact** MAROSELLI Eric au 06 11 84 42 02

## Les compagnons de la Blourde

• **Atelier Danse (styles variés)** animé par Pauline FENNETEAU le vendredi soir de 18 h à 20 h.

• **Atelier Danse Country « CountryLine Persacoise »** animé par des bénévoles (plaisir et détente) tous les vendredis soir de 20 h 30 à 22 h à la salle des fêtes.

### Animations proposées par l'Association

- soirée crêpes le vendredi 3 février à la salle des fêtes,
- repas le vendredi 30 juin,
- soirée moules frites le samedi 7 octobre.

Merci à la municipalité de Persac et à tous les bénévoles pour leur soutien solidaire et permanent.

*Que cette nouvelle année 2017 soit douce et heureuse pour vous.*



# La Communauté Paroissiale

Le Secteur Pastoral de Lussac-les-Châteaux regroupe 12 églises et 6 communautés locales, reposant sur 3 pôles : Lussac-les-Châteaux, Persac et Verrières.

## Son organisation est ainsi constituée

- Le Père Fabrice GIRET, curé
- Le Père René DISSARD et Le Père Christophe CHAGNON, coopérateurs
- Le Père Jean GENET et Le Père Loïc PAUMIER, auxiliaires
- Le Père René BRUCHET, retraité à Persac.

## Pour tout renseignement

Presbytère  
17 rue Saint-Michel - 86320 LUSSAC-LES-CHATEAUX  
Tél. 05 49 48 40 70

## L'éveil des Sens



L'association « Eveil des Sens » a vu le jour à Persac en juillet 2015. Son objectif est de proposer des activités autour du bien-être et d'organiser des moments de rencontre et de partage.

Des cours de yoga sont dispensés par Sandra Caillé tous les mardis soir, hors congés scolaires, de 19 h à 20 h 30, dans la salle de motricité de l'école de Persac.

Une journée de partage, « Balade des 3 vallées », a été organisée par l'association le 12 juin dernier. Dans la matinée, des balades sur les sentiers de Persac, avec différents parcours, étaient accessibles à tous, à pied, à cheval ou à vélo, puis le midi un pique-nique partagé a réuni les participants et leurs familles et amis au bord de l'étang. L'après-midi, un temps d'échange informel autour du bien-être a permis à différents intervenants, art-thérapeute, naturopathe, réflexologue, de se présenter et d'échanger autour de leur pratique.

Cet événement a réuni 70 participants et sera reconduit le dimanche 11 juin 2017.

Pour tous renseignements : eveildessens86@gmail.com

Marie-Eve CARUYER 06 25 33 89 78

Xavier FAUCHARD 06 88 07 01 22

Gisèle RUELLO 06 70 57 69 74

# La Perchaude

## Le Bureau

- |                      |   |
|----------------------|---|
| Président :          | LE DRÉAU Nicolas  |
| Vice-président :     | BEGOIN Serge  |
|                      | et GODARD Jean-Louis  |
| Secrétaire :         | AUZANNEAU Jean-Claude   |
| Secrétaire adjoint : | DENYS Julien  |
| Trésorier :          | DELAGE Mickaël  |
| Trésorier adjoint :  | HERPIN Jacques  |
| Membres :            | DEBENEST Paul, DOREAU Guy,<br>AUZANNEAU Hervé, BERTHOMIER René,<br>DESSIOUX Gilbert, HEBRAS Jean-Claude |

L'année 2016 a été dans l'ensemble une bonne année pour la pêche.

Pour l'année 2017, l'effort d'ALEVINAGE va continuer avec des lâchers de truites.

Merci à toutes les personnes qui nous apportent leur aide.

## Manifestations

- Concours de pêche -> Samedi 13 mai, étang.

## BONNE PÊCHE pour 2017

## Clé de Sol

### Les membres du bureau sont :

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Président :             | Audrey TULEAU       |
| Vice président :        | Odile MICHAUD       |
| Secrétaire :            | Louisette BECHAMEIL |
| Trésorier :             | Christophe FAVARD   |
| Professeur de musique : | James MERLAUD       |

La clé de sol persacoise entre dans sa 39<sup>e</sup> année.

Elle accueille cette année 12 élèves (à partir de 6 ans) qui suivent des cours de batterie, flûte traversière, guitare et accordéon. Les cours ont lieu le samedi de 9 h à 16 h dans la salle de musique située à côté de l'église de Persac (hors vacances scolaires).



Vous êtes intéressés par les instruments proposés et souhaitez nous rejoindre, vous pouvez dès à présent, contacter James MERLAUD (05 49 93 35 52 ou au 06 81 78 90 84) ou vous présenter à la salle de musique le samedi. (hors vacances scolaires)

A partir de Septembre 2017, nous souhaiterions proposer d'autres instruments (comme le piano) en plus de ceux déjà proposés. Afin de nous faire une idée du nombre d'élèves potentiels et des instruments demandés, nous vous proposons des préinscriptions dès Janvier 2017.

Merci pour cela de contacter Mme TULEAU (06 81 09 33 94). N'hésitez à nous faire part de vos envies

Le bureau de la clé de sol vous présente ses meilleurs voeux musicaux pour l'année 2017.

# ACCA

## Bureau

Président d'Honneur : HEBRAS Jean-Claude  
Président : HEBRAS Emmanuel  
Vice-président : DUVERGER Brice  
Secrétaire : ROSSARD Joël  
Trésorier : BUGEON Vincent  
Membres : BUGEON Sébastien, RIBETTE Patrick,  
DURAND Mickaël, HERPIN Jacques,  
MADEUX Régis.

## Gibiers

975 perdreaux et 330 faisans.

Ont été attribués au plan de chasse : 1 cerf, 2 faons et 45 chevreuils (plan de chasse triennal).

## Manifestations

- 18 février 217 : Soirée choucroute
- 12 août 2017 : Méchoui (Etang)

Les chasseurs de l'ACCA vous remercient de votre présence aux manifestations.

**Contact** Emmanuel HEBRAS au 06 40 17 19 94



# FNACA

## Bureau

Président : BOUROT Lucien  
Vice-président : HERPIN Jacques  
Secrétaire : JOYEUX René  
Trésorier : GARCIA Claude  
Trésorier adjoint : HEBRAS Jean-Claude

Comme chaque année, nous comptons sur votre présence pour **nos différentes manifestations :**

- samedi 11 février -> concours de belote (Salle des Fêtes)
- dimanche 19 mars -> commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- lundi 8 mai -> commémoration victoire sur le nazisme suivi d'un banquet (Salle des Fêtes)
- samedi 1<sup>er</sup> juillet -> concours de belote
- samedi 11 novembre -> commémoration armistice 1918

Lucien BOUROT remercie le bureau, les membres et leur épouses ainsi que les bénévoles pour leur aide à nos diverses manifestations.

# Les Ainés Ruraux Persacois



## Bureau

Président : ROLAND Louisette  
Vice-président : BRUNEL Monique  
Secrétaire : DESSIOUX Mauricette  
Secrétaire adj : BRETON Alice  
Trésorière : DEBENEST Claudette  
Trésorière adj : DOREAU Jacqueline

Notre club se porte toujours bien : environ 90 adhérents.

## Nos rencontres

- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois à la salle des fêtes (jeux de cartes, ...),
- la marche tous les mardis : en été -> le matin en hiver -> l'après-midi
- les concours de belote et les voyages,
- le pique-nique au plan d'eau communal,
- le repas de fin d'année.

Et tout cela dans la bonne humeur !

Merci à la municipalité de l'aide apportée.

# Maison Pour Tous

## Bureau

Présidente : PAPIN Agnès  
Trésorière : LUSSETTI Viviane

Le nombre d'adhérents de la MPT est de 70 dont 17 enfants. Ils sont répartis dans trois ateliers : couture, modelage et théâtre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Je profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la Fête du Pain.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année !

**Les horaires sont les suivant** (les tarifs sont dégressifs si fratrie) :

Activité	Intervenant(e)	Jour	Horaires	Coût au trimestre	Adhésion MPT
Modelage Adultes	Hélène HITTA BRAVO	lundi	14 h / 16 h 17 h / 19 h	45 €	15 €
		vendredi	17 h / 19 h		
Modelage Enfants	06 74 84 99 76	mercredi	14 h / 15 h30 15 h 30 / 17 h	20 €	10 €
	06 87 01 47 32	vendredi	10 h / 18 h		
Patch, Broderie	Pas d'intervenant(e)	vendredi	10 h / 18 h	10 €	15 €
Theâtre Enfant	Isabelle FONTAINE	mercredi	15 h 30 / 17 h 30	20 €	10 €
Theâtre Ado	06 75 86 02 52	vendredi	18 h / 21 h	35 €	10 €
Theâtre Adulte		mercredi	20 h / 22 h	45 €	15 €



Février - Soirée crêpes



Mars - Commémoration



Avril - Plantation de l'école



Mai - Ateliers d'artistes



Juin - Fêtes des associations



Mai - rassemblement des motards à l'étang



# L'année en images



Juin - Fêtes des écoles



Juin - dégustation théâtrale de vin au château de la Mothe.



La boîte à livres permet d'échanger des livres de manière libre et gratuite. Pour enfant ou tout public, roman, bande dessinée ou documentaire, tous les livres sont les bienvenus. Ils sont simplement à déposer dans la boîte et sont directement mis à disposition de tous.

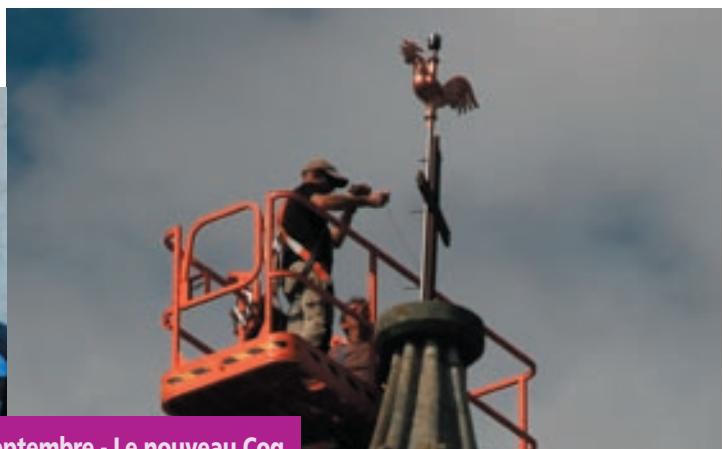
C'est gratuit et sans inscription. Les livres déposés doivent être en bon état et convenir à tout public. Les ouvrages réservés à un public averti sont interdits.



Août - Fin de l'expo des amis de la Mothe.



Septembre - Le nouveau Coq



## Octobre - La Fête du pain





Octobre - Soirée moules frites



Novembre - Repas des aînés de la commune



Novembre - Commémoration du 11 novembre



Décembre



Chaleureux remerciements à tous les bénévoles qui ont contribué au décor des rues pour les fêtes de fin d'année.

# Persacois, morts pour la France en 1916

En hommage aux enfants de Persac morts pour la France au cours de la première guerre mondiale, la commune de Persac s'est engagée à inscrire dans les bulletins municipaux la liste des hommes, soldats, natifs de ou mobilisés à Persac, décédés au cours des années de guerre.

Cette année 2016 fera l'honneur à ceux décédés en 1916.

Nom	Prénoms	Fils de	et de	né à, le	Mort à, le
BERTHON <sup>(1)</sup>	Isidore Lucien	Laurent	rose BOURRIAUX	THOLLET, 08/07/1895	ECURIE, 23 janv.
ALAPHILIPPE	Jules, Félix	Charles	marie ROY	PERSAC, 24/08/1895	VERDUN, 8 mars
TROUBAT	Auguste, Jean, Baptiste	Jean	marie BASTIERE	PERSAC, 15/06/1891	DOUAUMONT, 25 mars Sépulture à Persac
PERRIN	Jean, Baptiste, François	Antoine	Julie DAVID	PERSAC, 23/09/1888	VERDUN, 22 avril Sépulture à Persac
DUPRE	Louis, Jean	Jean	marie SAUVAGE	PERSAC, 06/02/1879	ROMAIN, 24 avril Sépulture à Persac
DECIZES	Elie, Joseph, Marie, Raymond	Charles	Elisabeth de MAUVISE	PERSAC, 19/02/1851	PERSAC, 28 avril Sépulture à Persac
NADEAU	Baptiste	Jean	marie Pailler	PERSAC, 08/07/1883	VERDUN, 3 mai
MAILLON	Paul	Etienne	alexendrine LEFEBRE	PARIS, 05/08/1876	VERDUN, 5 mai
PAILLER	Louis	Pierre	françoise SEMAVOINE	SAINT BONNET, 24/12/1879	VERDUN, 17 mai
VALLAT <sup>(2)</sup>	François	Jacques	marie GARCIA	MOUSSAC, 11/05/1884	DOUAI, 21 avril
DOUSSON <sup>(3)</sup>	Jean Baptiste	Louis	françoise RODIER	MOULISMES, 26/09/1883	BOIS DE VAUX, 13 juin
PETIT	Jean Baptiste Olivier	Baptiste	marie TROUBAT	PERSAC, 22/09/1886	CLERMONT EN ARGONNE, 29 juill.
CHENEBAU	Auguste Julien	Auguste	Marie louise BRANDON	PERSAC, 25/10/1895	ST DIE DES VOSGES, 23 août Sépulture à Persac
HEQUET	Félix Louis Pierre		Julia HEQUET	SENLIS, 22/01/1893	MAUREPAS, 14 sept.
QUERRIOUX	Jean Louis	Antoine	marie BUJEAU	PERSAC, 24/04/1885	MORLANCOURT, 9 nov. Sépulture à Persac
QUERRIOUX	Louis Georges	Pierre	marie QUERRIOUX	PERSAC, 23/04/1885	MORLANCOURT, 9 nov.
JOYEUX <sup>(4)</sup>	Pierre	Louis	Antoinette JOYEUX	PERSAC, 12/12/1877	SAILLY SAILLISEL, 11 nov.
POIRATON <sup>(5)</sup>	Jean	Louis	Rose CHENEBAULT	PERSAC, 15/01/1869	Orléans, 24 déc.
SARRAZIN	Bernard Louis	Delphin	Célestine SARRAZIN	24/12/1890	GOUEX, 25 avril
DURAND	Louis Joseph	Delphin	marie MALLET	PERSAC, 15/10/1890	GOUEX, 25 avril
GARCILLAT	François	Pierre	louise GIRAUD	PERSAC, 10/11/1878	LIHONS, 04 sept.
MESMIN	Pierre Maurice	Pierre	Radegonde GUIMBAULT	PERSAC, 03/06/1884	DUGNY, 11 nov.
MESMIN	Albert Alphonse	Pierre	anne LAVAUD	PERSAC, 29/05/1895	CHAMBERY, 28 mars
TROUBAT	Auguste Jean Baptiste	Jean	marie BASTIERE	PERSAC, 15/06/1891	DOUAUMONT, 25 mars

(1) Inscrit à tort Louis au lieu de Isidore Lucien natif de Thollet en Travail à Persac.

(2) Inscrit à tort le 27 mai 1916 au lieu du 21 avril 1916

= marié à Persac le 19 février 1912 avec Marie Charlotte DESSIOUX.

(3) Inscrit à tort le 23 juin 1916 au lieu du 13 juin 1916.

(4) Inscrit à tort le 10 novembre 1916 au lieu du 11 novembre 1916.

(5) Inscrit à tort en 1917 sous le prénom de Louis.

D'après les recherches minutieuses de Jean-Claude PETIT.

## Mémoire collective

Depuis plusieurs années, Jean-Claude PETIT nous fait partager ses recherches historiques locales. Vous retrouverez désormais l'ensemble de ses publications, passées et à venir, sur le site internet de la commune, [www.persac.fr](http://www.persac.fr) dans la rubrique « Mémoire collective / Jean-Claude PETIT raconte », dont le dernier écrit en date, « Le droit Seigneurial ».

Sur demande, l'impression d'un ou plusieurs de ces articles vous sera fournie gratuitement en mairie

# Acteurs économiques

## Services

**L'agence postale communale (mairie)**  
Tél. : 05 49 48 47 00

**Boulangerie pâtisserie**  
BRUNET Michel - Tél. : 05 49 48 47 62

**Bar restaurant le Trèfle**  
CAREY Mickaël & Jacqueline  
Tél. : 05 49 48 59 18

**Épicerie - tabac - presse**  
SABOURIN Claudine - Tél. : 05 49 48 47.23

**Coiffeuse**  
AUDOUX Sylvie - Tél. : 05 49 48 47 36

**Taxi**  
FILLAUD Mathieu - Tél. : 06 72 52 42 70

**Guide conférence / attelage**  
PAILLAS Valérie - Tél. : 05 49 91 30.53

**Dépannage informatique**  
MICOTTI Brice - Tél. : 06 12 58 51 48  
assistance.informatique86@gmail.Com

## Assistantes maternelles

**ALLAIRE Monique**  
Le Grand port - Tél. : 05 49 48 24 49

**AUZENET Valérie**  
1, Rue de la Croix Génie - Tél. : 06 71 34 24 72

**BLANC Cécile**  
33 Route de l'isle-jourdain Tél. : 05 49 48 99 05

**CHABRUN Maïlys**  
Les Prunes - Tél. : 05 49 48 51 15

## Entreprise du bâtiment

**Plombier / chauffagiste / couvreur**  
GARCIA Eric  
Tél. : 05 49 48 00 32 / 06 70 34 03 56

**Plombier**  
VAUDEZ Alex - Tél. : 05 49 48 20 79

**Plâtrier / maçon**  
MARTIN Thierry - Tél. : 05 49 48 24 16

**Maçon / terrassier / couvreur**  
COMPAIN Aurélien - Tél. : 06 50 21 60 23

**Menuisier**  
BRUNET Jean-Marc - Tél. : 06 44 28 07 84  
jeanmarc.brunet@nordnet.Fr

**Menuisier / cuisiniste**  
PMC PIFFETEAU Damien  
Tél. : 05 49 84 36 60 - Fax : 05 49 84 36 61

## Électricien / chauffagiste

VIOT Fabrice  
Tél. : 05 49 48 15 74 / 06 64 34 91 93

**Électricien / plombier / menuisier**  
ABREU Emmanuel - Tél. : 05.49.48.35.57  
julio.Ajbreu@wanadoo.Fr

## Piscinier / maçon

QUERIAUD Alexandre - Tél. : 06 38 26 25 87  
Luniversdujardin@orange.Fr

## Maintenance industrielle

LAURENTIE François  
(Sud-Vienne prestations)  
Tél. : 05 49 48 98 56 / 06 70 60 39 25

## Artisans

**Paysagiste**  
MARTINAUD Rémi - Tél. : 06 31 90 35 49  
luniversdujardin@orange.Fr

**Architecte d'intérieur**  
TAILLANDIER Lucile - Tél. : 06 74 44 10 12  
taillandierlucile@gmail.com

**Maréchal-ferrant et ferronnerie**  
DOREAU Franck  
Tél. : 05 49 84 91 35 / 06 07 30 14 45

**Apiculteur**  
COLIN Cyril - Tél. : 06 33 41 43 33

**Producteur de savon / asinerie**  
CHARRIER Emile - Tél. : 06 22 92 40 17  
Http://asineriedepersac.jimdo.Com

**Le jardin des possibles**  
SEILER Nicole - Tél. : 06 86 93 20 47  
Le-jardin-des-possibles@bbox.rr

**Reliures/restauration de livres**  
BETOUX Elisabeth - Tél. : 05 49 83 04 37  
www.elisabethbetoux.com

**Antiquaire brocanteur**  
AMIGOU Laurence  
Tél. : 05 49 48 22 76 / 05 49 48 44 85

**Cuir de persac**  
PREVOST Sylvie  
Tél. : 06.86.33.96.68

**Rempailleur**  
REINHART Anthony  
Tél : 07.80.51.59.83  
reinhartanthony92@gmail.com

**Création / réparation de bijoux**  
CHERRIERE COIFFARD Aurélie  
Tél : 09 81 76 66 82  
Uncrapaudanslatelier@gmail.com

## Gaec du Versant

Viande bovine  
COIFFARD Dominique et Guillaume  
Tel : 06 81 54 84 89  
guillaumecoiffard@wanadoo.fr

## Ferme de la Potière

Viande volailles/bovine/ovine  
BELLONCLE Cédric - Tel : 06 82 71 46 94

## Entretien espaces verts

RENOUX Ghislain - Tel : 06 41 59 05 32

## Tourismes

### Gîtes - Chaumeil

COIFFARD Martine - Tél. : 05 49 48 22 03  
Tél : 06 79 73 10 23

### Gîtes clé vacances - Les Aubières

DE MONVALLIER Hervé - Tél. : 05 49 91 13 75

### Gîtes de France - Bagneux

MATHAUD Bernard - Tél. : 05 49 37 19 77

### Gîtes de France - Breux

FOREST Alain - Tél. : 05 49 48 23 99  
alainforest@gmail.Com

### Gîtes de France - L'Esservier

POTHET François - Tél. : 06 82 91 76 32

### Gîtes de France - La Potière

BELLONCLE Cédric - Tél. : 05 49 48 29 09

### Gîtes de La Pilatière

COURT Benoît - Tél. : 06 08 55 88 42

### Chambres d'hôtes - Breux

GRAY James & Anne - Tél. : 05 49 84 51 81

## Services médicaux

### Pharmacie

THOMAS Françoise et Gilles - Tél. : 05 49 48 47 19

### Cabinet médical

Docteurs HOCHART Françoise et Gaëtan  
Tél. : 05 49 83 35 59

## Bien-être

### Massage

PAILLAS Valérie - Tél. : 05 49 91 30 53

### Art-thérapie

ROQUEBERT Marie - Tél. : 06 14 50 58 14

### Relaxation Yoga

CAILLE Sandra - Tél : 06 64 36 94 34

**TAXI FILLAUD**

7J/7  
Tous transports  
Toutes distances  
Conventionné Sécurité Sociale  
Jusqu'à 6 passagers

06 72 52 42 70

4 Route de Bourresse  
86320 MAZEROLLES

*Elisabeth Betoux*  
Reliure, Restauration de livres  
et Documents graphiques

4, place de la résistance 86320 - Persac  
Tél. 05 49 83 04 37

[www.elisabethbetoux.com](http://www.elisabethbetoux.com)

**PMC** Cuisine  
Menuiserie  
PERREAU  
LICOSSON

**Cuisine**

Tél. 05 49 48 50 61  
<http://pmc-menuiserie.com>  
Email : pmc.cuisine@gmail.com

**PMC** Cuisine  
Menuiserie  
PERREAU  
LICOSSON

MENUISERIES  
ALU - BOIS - PVC  
CUISINE

ESCALIERS  
AGENCEMENT  
CLOISONS SÈCHES  
CHARPENTE

Tél. : 05 49 84 36 60 Zone Artisanale des Clairances  
Fax : 05 49 84 36 61 86320 Lussac les Châteaux

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
NEUF RENOVATION DÉPANNAGE  
VIOT Fabrice

CLIMATISATION  
ÉNERGIE SOLAIRE  
PRODUCTION ENERGIE CHAUFFAGE

E G C

CHAUFFAGE  
GÉOTHERMIQUE  
PRODUCTION CHAUFFE & FRAIS

AÉROTHERMIE & GÉOTHERMIE

LA CROUZETTE 86320 PERSAC

TÉL 05 49 48 15 74  
Port 06 64 34 91 93



## JANVIER

- Dimanche 8 -> Voeux du Maire 16 h 30 (SDF)  
Jeudi 19 -> AG Aînés Ruraux (SDF)

## FEVRIER

- Vendredi 3 -> Soirée Crêpes  
Compagnons de la Blourde (SDF)
- Samedi 11 -> Belote FNACA (SDF)
- Samedi 18 -> Loto ASP (SDF)
- Samedi 25 -> Belote Aînés Ruraux (SDF)

## MARS

- Dimanche 19 -> Commémoration (SDF)

## AVRIL

- Samedi 1 -> Ouverture Etang
- Samedi 8 -> Repas ASP (SDF)
- Samedi 22 -> Belote Aînés Ruraux (SDF)
- Dimanche 23 -> Election Présidentielle

## MAI

- Dimanche 7 -> Election Présidentielle
- Lundi 8 -> Commémoration (SDF)
- Samedi 13 -> Concours de Pêche (HALLE)

## JUIN

- Lundi 5 -> Randonnée Aînés Ruraux
- Dimanche 11 -> Elections Législatives  
Randonnée Eveil des Sens
- Samedi 17 -> Belote Aînés Ruraux
- Dimanche 18 -> Elections Législatives
- Samedi 24 -> Fêtes des écoles

17

# manifestations

## JUILLET

- Samedi 1 → Belote FNACA (HALLE)
- Jeudi 6 → Pique-Nique Aînés Ruraux (HALLE)
- Samedi 8 → Feu d'artifice (HALLE)
- Samedi 15 → Méchoui ASP (HALLE)

## AOUT

- Samedi 5 → Spectacle Amis de la Mothe
- Samedi 12 → Méchoui ACCA (ETANG)

## SEPTEMBRE

- Samedi 16 → Belote Aînés Ruraux (SDF)
- Samedi 23 → Dîner-Débat Amis de la Mothe(SDF)

## OCTOBRE

- Samedi 7 → Soirée Moules Frites (SDF)
- Samedi 14 → Fête du Pain « LA CROUZETTE »

## NOVEMBRE

- Samedi 4 → Soirée Choucroute ACCA (SDF)
- Samedi 11 → Commémoration (SDF)

## DECEMBRE

- Dimanche 3 → Journée Portes Ouvertes MPT (SDF)
- Dimanche 10 → Dîner Aînés Ruraux (SDF)

## Eurl Compain Aurélien



Maçonnerie générale,  
Neuf et rénovation  
Assainissement  
Carrelage, couverture,  
Isolation, placo



05 49 91 20 11  
06 50 21 60 23 [aurelien.compain0673@orange.fr](mailto:aurelien.compain0673@orange.fr)  
9 rue Général de Gaulle - 86320 Lussac-les Châteaux

SARL **L'UNIVERS DU JARDIN**  
Route du Breuil 86320 PERSAC

Alexandre QUERIAUD  
06.38.26.25.87  
Piscine - Maçonnerie  
allée, terrasse, clôture, dallage

Rémi MARTINAUD  
06.31.90.35.49  
Paysagiste  
entretien et aménagement d'espace vert,  
route, allée, espace, plantation,  
gazon, bassin

www.luniversdujardin.com



## La Ferme de la POTIERE

Cédric et Bénédicte BELLONCLE

SARL – lieu-dit la POTIERE  
86320 PERSAC

Vente de volailles (poulets, pintades, canards toute l'année et volailles festives en fin d'année), produits préparés à base de volaille (saucisse, pâté, boudin, paupiette)et de viande d'agneau sur les marchés de la région et sur commande.

Tel. : 05-49-48-57-33

Portable : 07-82-00-31-13 ou 06.20.65.49.15

E-mail : cedric.belloncle962@orange.fr



MENUISERIE  
INTERIEURE & EXTERIEURE

jean-Marc Brunet Romain Brunet

06 44 28 07 84 06 58 15 23 89

[menuiseriejmbrunet@gmail.com](mailto:menuiseriejmbrunet@gmail.com)

Fax 05 17 36 15 65

[www.menuiseriejmbrunet.fr](http://www.menuiseriejmbrunet.fr)

40, av. F Tribot 86500 Moncontour - Route du Breuil 86320 Persac



ENERGIE RENOUVELABLE  
POMPES A CHALEUR  
TRAITEMENT DE L'EAU  
CLIMATISATION

**Abreu**

PLOMBERIE SANITAIRE  
ÉLECTRICITÉ  
ISOLATION  
CLOISONS SÈCHES  
MENUISERIE

16 bis, route de Poitiers  
86320 Lussac-les Châteaux  
Tél. : 05 49 48 36 57  
[abreu.abreu@wanadoo.fr](mailto:abreu.abreu@wanadoo.fr)

# Mon agenda 2017

<b>JANVIER</b>	<b>FÉVRIER</b>	<b>MARS</b>	<b>AVRIL</b>	<b>MAI</b>	<b>JUIN</b>
D 01 JOUR DE L'AN L 02 M 03 Me 04 J 05 réunion des aînés V 06 Galette ASP (adhérents) S 07 D 08 VŒUX du Maire L 09 M 10 Me 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 Me 18 réunion des aînés J 19 Assemblée Générale V 20	Me 01 réunion des aînés J 02 Soirée crêpes Compagnons de la Blourde V 03 S 04 D 05 L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 Belote FNACA S 11 D 12 L 13 M 14 Me 15 réunion des aînés J 16 LOTO ASP S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 J 23 V 24 Belote AÎNES RURAUX S 25 D 26 L 27 M 28	Me 01 réunion des aînés J 02 V 03 S 04 D 05 L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 Me 15 réunion des aînés J 16 Commémoration Repas AFN V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 Me 29 Belote adhérents aînés J 30 V 31	S 01 Ouverture étang D 02 L 03 M 04 Me 05 réunion des aînés J 06 Couscous ASP S 08 D 09 L 10 M 11 Me 12 J 13 V 14 S 15 D 16 PÂQUES L 17 Lundi de PÂQUES	L 01 FÊTE du TRAVAIL M 02 Me 03 réunion des aînés J 04 VICTOIRE 1945 repas FNACA V 05 S 06 D 07 Elections L 08 M 09 Me 10 J 11 V 12 Concours de pêche S 13 D 14 L 15 M 16 Me 17 réunion des aînés J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 Me 24 J 25 ASCENSION V 26 S 27 D 28 A.G. ASP L 29 M 30 Me 31	J 01 réunion des aînés V 02 S 03 D 04 PENTECÔTE L 05 randonnée aînés M 06 Me 07 J 08 V 09 Théâtre MPT D 10 Elections L 12 BALADE M 13 Eveil des sens Me 14 J 15 réunion des aînés V 16 Belote S 17 AÎNES RURAUX D 18 Elections L 19 M 20 Me 21 J 22 V 23 Fête du RPI Conférence amis de la Mothe Théâtre MPT S 24 D 25 L 26 M 27 Me 28 J 29 Soirée country V 30 Compagnons de la Blourde
<b>JUILLET</b>	<b>AOUT</b>	<b>SEPTEMBRE</b>	<b>OCTOBRE</b>	<b>NOVEMBRE</b>	<b>DÉCEMBRE</b>
S 01 BELOTE FNACA D 02 CONFERENCE L 03 amis de la Mothe M 04 Me 05 J 06 V 07 S 08 FEU d'ARTIFICE D 09 L 10 M 11 Me 12 J 13 V 14 FÊTE NATIONALE S 15 MECHOUÏ ACCA D 16 L 17 M 18 Me 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 Me 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 01 Me 02 J 03 V 04 SPECTACLE (Salle des Fêtes) Amis de la Mothe S 05 D 06 L 07 M 08 Me 09 J 10 V 11 S 12 MECHOUÏ ACCA D 13 L 14 M 15 ASSOMPTION Me 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 Me 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 Me 30 J 31	V 01 S 02 D 03 L 04 M 05 Me 06 J 07 réunion des aînés V 08 S 09 D 10 L 11 M 12 Me 13 J 14 V 15 BELOTE Aînés ruraux S 16 D 17 L 18 M 19 Me 20 J 21 réunion des aînés V 22 S 23 Dîner Débat Amis de la Mothe D 24 L 25 M 26 Me 27 J 28 V 29 S 30	D 01 L 02 M 03 Me 04 réunion des aînés V 06 MOULES FRITES S 07 Compagnons Blourde D 08 L 09 M 10 Me 11 J 12 FÊTE du PAIN Journée des associations S 13 D 14 BROCANTE MPT La Crouzette L 15 M 16 Me 17 J 18 réunion des aînés V 19 S 21 D 22 L 23 M 24 Me 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	Me 01 TOUSSAINT J 02 réunion des aînés V 03 S 04 D 05 CHOUCHROUTE ACCA L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 ARMISTICE 1918 S 11 REPAS des aînés de la commune D 12 L 13 M 14 Me 15 J 16 réunion des aînés V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 Me 29 J 30	V 01 Téléthon S 02 PORTES OUVERTES D 03 MPT L 04 M 05 Me 06 J 07 réunion des aînés V 08 S 09 D 10 Repas aînés (adhérents ) L 11 M 12 Me 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 Me 20 J 21 réunion des aînés (goûter) V 22 S 23 D 24 L 25 NOËL M 26 Me 27 J 28 V 29 S 30 D 31



**Mairie de Persac**  
3 Grand'Rue - 86320 PERSAC  
Tél. 05 49 48 47 15 // Fax 05 49 48 44 93

Mail persac@departement86.fr  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Retrouvez toutes les infos, les actualités et l'agenda événementiel sur le site [www.persac.fr](http://www.persac.fr)

